

Programme DeSIRA – « *Development Smart Innovation through Research in  
Agriculture* »

Convention de contribution : FOOD/2021/422-681

Activité 3.1 : Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels

Livrable 3.1.1 : *Rapport sur les politiques et les cadres  
réglementaires actuels concernant les NUS au Burkina Faso et  
au Niger*



Partenaire responsable de l'activité : *Natural Resources Institute Finland* (Luke)

Partenaires concernés : CIHEAM-Bari, Bioversity, Université Joseph Ki-Zerbo, Université  
Abdou Moumouni

Mai 2023

État d'avancement : Approuvé

Distribution : Public

Groupe de travail :

- *Luke : Susanna ROKKA*
- *CIHEAM Bari : Marie Reine BTEICH, Generosa CALABRESE, Silvia LECCI, Hamid EL BILALI*
- *Bioversity (ABC) : Gloria OTIENO, Teresa BORELLI, Francesca GRAZIOLI*
- *Université Joseph Ki-Zerbo : Reine Fanta TIETIAMBOU, Blaise KABRE, Magnini Seindira Souleymane KARAMBIRI, Jacques NANEMA*
- *Université Abdou Moumouni : Yacoubou BAKASSO, Iro DAN GUIMBO, Lawali DAMBO, Maman Maarouhi INOUSSA*
- *Afrique Verte Niger (AcSSA) : Bassirou NOUHOU, Haoua MAHAMADOU HIMA*
- *Afrique Verte Burkina Faso (APROSSA) : Narcisse OUEDRAOGO, Ali Badara DIAWARA*
- *AICS : Andrea GHIONE, Carlo DIANIN*
- *CNR : Maria GONNELLA*

Citation suggérée :

SUSTLIVES (2023). Analyse des politiques et des cadres réglementaires actuels concernant les espèces négligées et sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso et au Niger. Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie).

Photo en couverture :

*Crédit : Susanna ROKKA*

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l'Union européenne.  
Son contenu relève de la seule responsabilité des auteurs et ne reflète pas nécessairement les opinions de l'Union européenne.

## Table des matières

Liste des abréviations et des acronymes.....	4
Résumé.....	7
Introduction.....	8
Méthodologie.....	11
NUS dans les politiques et les cadres réglementaires.....	13
<b>Politiques internationales et régionales</b> .....	13
<b>Burkina Faso</b> .....	19
<b>Niger</b> .....	26
Analyses spécifiques.....	31
<b>Biodiversité</b> .....	31
<b>Gouvernance et aspects réglementaires du système semencier</b> .....	34
<b>Aspect genre</b> .....	36
<b>Mise en œuvre des politiques</b> .....	37
Recommandations.....	39
Conclusions.....	42
Références.....	43
Annexes.....	47
<b>Annexe 1.</b> Enquête sur les politiques et les stratégies visant à promouvoir les espèces cultivées sous-utilisées.....	48
<b>Annexe 2.</b> Agenda de l’atelier de rédaction.....	51
<b>Annexe 3.</b> Liste des participants à l'atelier de validation du rapport sur les politiques et les cadres réglementaires actuels concernant les NUS au Niger.....	53
<b>Annexe 4.</b> Liste des parties prenantes du projet SUSLTIVES au Burkina Faso ayant reçu le rapport pour validation.....	54
<b>Annexe 5.</b> La dimension genre dans les politiques nationales au Burkina Faso.....	56
<b>Annexe 6.</b> La dimension genre dans les politiques nationales au Niger.....	61

## Liste des abréviations et des acronymes

<b>AcSSA</b>	Actions pour la Sécurité et la Souveraineté Alimentaires au Niger
<b>AES-CCC</b>	<i>Associazione Amici dello Stato Spirito Santo - Centro di Collaborazione Comunitaria</i>
<b>APFNL</b>	Agence des Produits Forestiers Non Ligneux – Burkina Faso
<b>APROSSA</b>	Association pour la Promotion de la Sécurité et de la Souveraineté Alimentaires au Burkina
<b>BUNEE</b>	Bureau National des Evaluations Environnementales – Burkina Faso
<b>CAADP</b>	<i>Comprehensive Africa Agriculture Development Programme</i>
<b>CCAFS</b>	<i>CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security</i>
<b>CCNUCC</b>	Convention-Cadre des Nations unies sur les Changements Climatiques
<b>CDN</b>	Contribution Déterminée au niveau National
<b>CEDEAO</b>	Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest
<b>CIHEAM-Bari</b>	Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes – Institut Agronomique Méditerranéen de Bari
<b>CLSP</b>	Cadre de Lutte Stratégique contre la Pauvreté – Burkina Faso
<b>CNEDD</b>	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable – Niger
<b>CNR</b>	Conseil National de la Recherche – Italie
<b>CONAGREP</b>	Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques – Burkina Faso
<b>COSPE</b>	<i>Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti</i>
<b>CSA</b>	Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale
<b>DDCI 2035</b>	Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive 2035 – Niger
<b>DeSIRA</b>	<i>Development Smart Innovation through Research in Agriculture</i>
<b>DGPV</b>	Direction Générale de Protection des Végétaux – Niger
<b>ECVMA</b>	Enquête nationale sur les Conditions de vie des Ménages et l'Agriculture au Niger
<b>FAO</b>	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
<b>FEM</b>	Fonds pour l'Environnement Mondial
<b>GES</b>	Gaz à Effet de Serre
<b>GIEC</b>	Groupe Intergouvernemental d'Experts sur l'évolution du Climat
<b>GTMIBE</b>	Groupe de Travail Multi-acteurs pour l'Intégration de la Biodiversité dans le développement Economique – Burkina Faso
<b>HLPE</b>	<i>High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition</i>
<b>I3N</b>	Initiative 3N “Les Nigériens nourrissent les Nigériens” - Niger
<b>IFAD</b>	<i>International Fund for Agricultural Development</i>
<b>INERA</b>	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles du Burkina Faso
<b>INRAN</b>	Institut National de la Recherche agronomique du Niger
<b>IPBES</b>	<i>Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services</i>
<b>IPCC</b>	<i>Intergovernmental Panel on Climate Change</i>
<b>ITPGRFA</b>	<i>International Treaty on Plant Genetic Resources for Food and Agriculture</i>
<b>KBAs</b>	<i>Key Biodiversity Areas</i>
<b>LO ASPHF</b>	Loi d'orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique – Burkina Faso

<b>Luke</b>	<i>Natural Resources Institute Finland</i>
<b>LVIA</b>	<i>Associazione Internazionale Volontari Laici</i>
<b>MAAH</b>	Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques – Burkina Faso
<b>MAGEL</b>	Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage – Niger
<b>MEEVCC</b>	Ministère de l'Environnement, de l'Économie Verte et du Changement Climatique – Burkina Faso
<b>MESRI</b>	Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation – Burkina Faso
<b>NAP</b>	Plan national d'adaptation au changement climatique – Burkina Faso
<b>NAPA</b>	Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques – Burkina Faso
<b>NBSAP</b>	Plan d'action national du Burkina Faso pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique
<b>NEPAD</b>	<i>New Partnership for Africa's Development</i>
<b>NUS</b>	<i>Neglected and Underutilised Species / Espèces négligées et sous-utilisées</i>
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OECD</b>	<i>Organization for Economic Co-operation and Development</i>
<b>OFINAP</b>	Office National des Aires Protégées – Burkina Faso
<b>OSCDs</b>	<i>United Nations Office of the Special Coordinator for Development in the Sahel</i>
<b>PAN</b>	Politique Nationale de Nutrition – Burkina Faso
<b>PAPISE</b>	Plan d'action et programme d'investissements du sous-secteur de l'élevage à l'horizon 2015 – Burkina Faso
<b>PDDAA</b>	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine
<b>PDES</b>	Plan de Développement Économique et Social - Niger
<b>PFN</b>	Plan Forestier National – Niger
<b>PFNL</b>	Produits Forestiers Non Ligneux
<b>PNA</b>	Plan national d'adaptation aux changements climatiques – Burkina Faso
<b>PNVACA</b>	Programme national de vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole – Burkina Faso
<b>PNDD</b>	Politique nationale de développement durable – Burkina Faso
<b>PNDEL</b>	Politique nationale de développement de l'élevage – Burkina Faso
<b>PNDES</b>	Plan national de développement économique et social – Burkina Faso
<b>PNEDD</b>	Plan environnemental national pour le développement durable – Niger
<b>PNG</b>	Politique Nationale de Genre – Niger
<b>PNIA</b>	Programme National d'Investissement Agricole – Burkina Faso
<b>PNSFMR</b>	Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural – Burkina Faso
<b>PNSR</b>	Programme National du Secteur Rural – Burkina Faso
<b>PNVACA</b>	Programme National de Vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole – Burkina Faso
<b>PRECIS</b>	Projet de Renforcement de la Résilience des Communautés Rurales à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Niger
<b>ProDAF</b>	Programme de Développement de l'Agriculture Familiale - Niger
<b>PS PASP</b>	Politique Sectorielle pour la Production Agro-Sylvo-Pastorale – Burkina Faso

<b>PSN</b>	Politique Semencière Nationale – Niger
<b>PSNIASP</b>	Plan Stratégique National d'Investissement Agro-Sylvo-Pastoral – Burkina Faso
<b>PS-PASP</b>	Politique sectorielle pour la Production Agro-Sylvo-Pastorale – Burkina Faso
<b>R&amp;D</b>	Recherche & Développement
<b>RECA</b>	Réseau National des Chambres d'Agriculture – Niger
<b>RGPH</b>	Recensement général de la population et de l'habitation – Burkina Faso
<b>SAN/DAD</b>	Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle / Développement Agricole Durable – Niger
<b>SAP</b>	Système d'Alerte Précoce
<b>SCADD</b>	Stratégie de croissance accélérée et de développement durable – Burkina Faso
<b>SDR</b>	Stratégie de Développement Rural
<b>SDRP</b>	Stratégie du Développement Accéléré et de Réduction de la Pauvreté – Niger
<b>SNADDT</b>	Schéma National de Développement Durable du Territoire – Burkina Faso
<b>SNIS</b>	Système National d'Information Sanitaire – Niger
<b>SNPA/DB</b>	Stratégie nationale et plan d'action sur la diversité biologique
<b>SP/CONEDD</b>	Secrétariat Permanent du Conseil National pour le développement durable – Burkina Faso
<b>SPN2A</b>	Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole – Niger
<b>SUSTLIVES</b>	Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes
<b>UA</b>	Union Africaine
<b>UE</b>	Union Européenne
<b>UEMOA</b>	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
<b>UICN</b>	Union internationale pour la conservation de la nature
<b>UNHCR</b>	<i>United Nations High Commissioner for Refugees</i>
<b>UNICEF</b>	<i>United Nations Children's Fund</i>
<b>UNISS</b>	<i>United Nations Integrated Strategy for the Sahel</i>
<b>USAID</b>	<i>United States Agency for International Development</i>
<b>WFP</b>	<i>World Food Programme</i>
<b>WHO</b>	<i>World Health Organization</i>

## Résumé

Ce rapport résume l'analyse des stratégies et politiques actuelles qui soutiennent la promotion des espèces cultivées négligées et sous-utilisées (NUS) au Burkina Faso et au Niger.

L'objectif était de recueillir des informations sur la manière dont les NUS sont prises en compte dans les documents et sur la manière dont les stratégies et les politiques sont mises en œuvre. Cela a été fait en identifiant conjointement les documents pertinents et en analysant leur contribution à la promotion des NUS et de l'agro-biodiversité. En outre, une enquête en ligne auprès des parties prenantes de SUSTLIVES au Burkina Faso et au Niger a été menée afin de recueillir des informations sur la mise en œuvre des stratégies et les meilleures pratiques.

Le nombre de documents identifiés était plus de 100. La moitié d'entre eux ont été analysés plus en détail. Il a été constaté que seuls quelques-uns d'entre eux mentionnent les NUS en tant que tel. Cependant, les stratégies et les politiques reconnaissent généralement l'importance des pratiques agroécologiques et des questions de biodiversité en tant qu'éléments essentiels de l'adaptation et de l'atténuation du changement climatique, et soutiennent ainsi la promotion des NUS.

Cette analyse a permis de comprendre comment les politiques influent sur l'utilisation de la diversité des cultures par les agriculteurs, les acteurs et les organisations de la chaîne de valeur, les marchés et les consommateurs. Elle a permis également d'explorer les options politiques visant à améliorer l'efficacité des incitations visant à promouvoir l'utilisation de la diversité des cultures pour des stratégies d'adaptation au changement climatique et des avantages nutritionnels.

En conclusion, peu de politiques mentionnent spécifiquement les NUS. Cependant, la biodiversité ou l'agro-biodiversité sont fréquemment évoquées. Quelques recommandations peuvent être formulées sur la base de cette analyse : Inclure les NUS dans les politiques sectorielles. Le secteur intermédiaire ainsi que la commercialisation et la consommation doivent être soutenus par une approche multisectorielle visant à promouvoir la commercialisation et l'exportation des NUS. Il est important de prendre en compte la législation et la réglementation relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à l'étiquetage afin de promouvoir la commercialisation des NUS. Il est également recommandé de prendre en compte les bonnes pratiques d'autres pays en matière de politiques liées aux NUS dans les stratégies futures au Burkina Faso et au Niger.

## Introduction

Le projet « SUSTLIVES - Soutenir et valoriser le patrimoine des cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes » vise à promouvoir la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables et résilients face au changement climatique au Burkina Faso et au Niger, à travers la mise en valeur des cultures locales et leurs chaînes de valeur comme sources de revenu dans la région du Sahel. Le projet est financé par le Programme DeSIRA (*Development Smart Innovation through Research in Agriculture*) de l'Union Européenne et a une durée de quatre années à partir d'août 2021.

Le Burkina Faso et le Niger sont des pays de l'Afrique subsaharienne enclavés, tous deux parmi les pays les plus pauvres au monde. Selon un récent rapport du projet *Sahel Predictive Analytics* (von Loeben et al. 2022), les principaux facteurs de vulnérabilité au Sahel sont le changement climatique, l'insécurité alimentaire, les conflits, les migrations et les déplacements.

Au Niger, les principaux facteurs qui freinent les efforts de croissance économique sont le taux de croissance démographique élevé (3,8 % par an), la faiblesse des capacités des infrastructures, la pénurie des ressources essentielles et les impacts négatifs du changement climatique (Adamou et al., 2021). La pénurie d'eau et la sécheresse, ainsi que les épisodes d'inondations, constituent de graves contraintes pour l'agriculture, même si le Niger possède un important potentiel d'eau de surface dont le fleuve Niger. La présence des ennemis de culture est à prendre en compte conformément au dispositif de la loi sur la protection des végétaux de 2015 mise en œuvre par la Direction de Protection des Végétaux (DGPN) au Niger.

Au Burkina Faso, la croissance démographique est forte et estimée à 2,93% par an (INSD, 2019). La forte croissance démographique du pays est source d'une pression grandissante sur les ressources naturelles (eau, terre, forêt, faune, etc.). La situation alimentaire et nutritionnelle est caractérisée par la persistance de l'insécurité alimentaire et la malnutrition. Le contexte environnemental est marqué par une dégradation continue du couvert végétal, un appauvrissement des sols cultivables, un amenuisement des ressources hydriques, une réduction des espaces de production agro-sylvo-pastorale. Du point de vue climatique, le pays a connu une forte variabilité pluviométrique au cours des dernières décennies avec pour conséquences la fréquence des sécheresses dues à l'insuffisance pluviométrique et sa répartition inégale, les inondations provenant des fortes pluies exceptionnelles, les vagues de chaleur, les tempêtes de poussières intenses et les pollutions (PSNIASP-2021-2025).

Aussi, le rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)<sup>1</sup> de 2007 (IPCC, 2007) prévoit qu'environ 20 à 30% des espèces de légumes étudiées à ce jour sont probablement menacées d'extinction si la hausse moyenne de la température mondiale dépasse 1,5 °C à 2,5 °C. Toujours selon le GIEC (Trisos et al., 2022), l'agriculture africaine sera fortement affectée par le réchauffement climatique, dans la mesure où celui-ci réduit la sécurité alimentaire et contribue à la perte de la biodiversité. La diversification et les pratiques agroécologiques peuvent accroître la résilience et la durabilité des systèmes alimentaires, mais pour les petits exploitants agricoles, des investissements financiers liés à l'adaptation transformatrice sont nécessaires pour surmonter les obstacles. Outre la production alimentaire, le changement climatique affectera la transformation, le stockage, la distribution et la consommation des aliments. Le changement climatique pousse les agriculteurs à adopter des variétés et des espèces végétales adaptées au détriment des espèces locales, qui présentent souvent une grande diversité génétique. De nombreuses espèces végétales

---

<sup>1</sup> Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) est l'organisme des Nations Unies chargé d'évaluer la science liée au changement climatique qui fournit aux décideurs des évaluations scientifiques régulières sur le changement climatique, ses implications et les risques futurs potentiels, ainsi que pour proposer des mesures d'adaptation et d'atténuation

sont donc menacées de disparition et certaines ont probablement disparu alors que la diversité biologique est source d'alimentation pour les populations. Plus les espèces cultivées sont nombreuses, plus elles offrent des possibilités d'améliorations génétiques en agriculture pour relever les multiples défis en matière de sécurité alimentaire<sup>2</sup>. L'une des stratégies d'adaptation consiste à utiliser des variétés de cultures résistantes à la sécheresse. La diversification des cultures améliore la sécurité et la qualité alimentaires et augmente la résilience aux mauvaises récoltes. La valorisation des NUS participe de cette dynamique.

Dans SUSTLIVES, les espèces végétales qui ne font pas partie des principales cultures de base entrent dans la catégorie des « espèces négligées et sous-utilisées » (NUS) et sont parfois appelées « cultures orphelines ». Les caractéristiques des NUS sélectionnées dans le projet SUSTLIVES sont décrites en détail dans le rapport sur l'activité 1.1 « Identification des zones cibles et des NUS tolérantes au stress » (SUSTLIVES, 2022).

La liste des 6 NUS retenues au Burkina Faso est la suivante :

- Tubercules/racines : Patate douce (*Ipomoea batatas*) et Fabirama (*Solenostemon rotundifolius*) ;
- Légumes : Oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) ; Moringa (*Moringa oleifera*) et Amarante (*Amaranthus* sp.) ;
- Légumineuses : Voandzou (*Vigna subterranea*).

La liste finale des 6 NUS retenues au Niger est la suivante :

- Tubercules/racines : Patate douce (*Ipomoea batatas*) et manioc (*Manihot esculenta*) ;
- Légumes : Oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*) ; Moringa (*Moringa oleifera*) et Gombo (*Abelmoschus esculentus*) ;
- Légumineuses : Voandzou (*Vigna subterranea*).

Le manque de disponibilité des semences et l'exigence de la culture en main d'œuvre pour sa production sont également des causes de la disparition ou régression des variétés ou des espèces. Il y a également les sécheresses récurrentes, la baisse de la pluviosité et le raccourcissement de la saison pluvieuse qui ont conduit au rejet de plusieurs variétés locales (gombo, niébé, maïs, mil, sorgho, etc.) notamment celles qui sont tardives. Les autres causes de la disparition des variétés locales peuvent se résumer en termes de changements d'habitudes alimentaires, de pression parasitaire et de maladies, d'utilisation abusive des intrants agricoles, de feux de végétation et de la non-maîtrise des techniques de conservation (République du Niger, 2014).

Cette analyse des politiques est une étape principale pour identifier les politiques et les cadres juridiques existants et les voies possibles de changement de politiques qui sont alignées sur le changement souhaité tout au long de la chaîne de valeur des NUS à apporter par le biais de SUSTLIVES. Il existe plusieurs points d'entrée permettant de promouvoir une plus grande utilisation de la biodiversité agricole (y compris les NUS), notamment les stratégies de sécurité alimentaire et de nutrition et les stratégies de biodiversité.

L'objectif était de recueillir des informations sur la manière dont les NUS sont incluses dans les documents et sur la manière dont les stratégies et les politiques sont mises en œuvre. L'analyse dans différents secteurs et domaines (par exemple, agriculture, environnement, changement climatique, nutrition, santé, égalité des sexes et emploi des jeunes, sécurité alimentaire, rôle des femmes) aidera à comprendre comment les politiques influent sur l'utilisation de la diversité des cultures par les agriculteurs, les acteurs de la chaîne de valeur et les organisations, les marchés et les consommateurs. Cette étude permettra également d'explorer les options politiques visant à améliorer l'efficacité des incitations pour promouvoir l'utilisation de la diversité

<sup>2</sup> Cinquième rapport national du Burkina Faso à la Conférence des parties à Convention sur la diversité biologique

des cultures pour les stratégies d'adaptation au changement climatique et les avantages nutritionnels, et en termes de développement économique et d'amélioration des moyens de subsistance.

## Méthodologie

Cette analyse des politiques et des stratégies a été menée dans le cadre d'un processus de co-écriture du groupe de travail de l'activité A3.1 de SUSTLIVES. Les responsables de tâche sont Luke, le CIHEAM-Bari, Bioversity, l'Université Joseph Ki-Zerbo de Ouagadougou et l'Université Abdou Moumouni de Niamey. Le CNR, Afrique Verte Niger (AcSSA), Afrique Verte Burkina Faso (APROSSA) et l'AICS ont également contribué au processus.

L'analyse des stratégies et politiques existantes a été réalisée principalement sous forme de recherche documentaire. Nous avons d'abord identifié plus de 100 documents potentiellement pertinents. 50 entre eux ont été étudiés plus en détail, recherchés pour des mentions spécifiques sur des questions liées aux NUS. Des revues antérieures et d'autres publications ont également été utilisées. Les points de vue des parties prenantes au Burkina Faso et au Niger ont été pris en compte dans le cadre d'un sondage en ligne entre novembre 2022 et janvier 2023.

Le travail a débuté par la co-identification et la liste des stratégies et politiques pertinentes (mondiales/régionales/Burkina Faso/Niger). Des partenaires au Burkina Faso et au Niger ont aidé à trouver les documents dont la majorité sont disponibles en ligne. Seuls les documents actuels ont été inclus dans les analyses. Des partenaires au Burkina Faso et au Niger ont aidé à trouver les documents. La plupart des documents sont disponibles en ligne, mais ils n'étaient pas tous disponibles. Nous avons exclu les documents qui n'étaient plus actuels. Les stratégies et politiques sélectionnées ont d'abord été analysées dans un tableau comprenant l'objectif général, les mentions aux NUS ou à l'agro-biodiversité, et d'autres questions liées à l'utilisation ou à la conservation des NUS. Pour les politiques et stratégies concernant la biodiversité, les banques de semences et les questions de genre, une analyse supplémentaire a été réalisée. Certains des documents étaient plutôt des programmes ou des rapports que des politiques et leur contenu était intégré dans le texte du rapport s'il était pertinent pour les NUS.

Pour compléter l'analyse, une enquête en ligne auprès des parties prenantes de SUSTLIVES au Burkina Faso et au Niger a été menée à l'aide du système d'enquête Webropol (Webropol Ltd. Helsinki, Finlande). L'enquête a été ouverte de novembre 2022 à janvier 2023. Les questions de l'enquête figurent à l'annexe 1. Le nombre de réponses était de 14, dont 10 du Burkina Faso et 4 du Niger. Ils ont représenté AES-CCC, Afrika Evolve, Afrique Verte Niger, Bioprotect, Confédération Paysanne du Faso (CPF), COSPE Niger, INERA, MANITSE, ONG LVIA, Projet PRECIS Dosso, SWISSAID et Université Joseph KI-ZERBO. L'analyse des documents identifiés a été complétée par les informations reçues dans le cadre de l'enquête.

Le groupe de travail a tenu trois réunions en ligne et a communiqué régulièrement par courrier électronique. En outre, les activités ont été discutées en face à face lors des réunions annuelles de SUSTLIVES.

Ce rapport a été finalisé lors d'un atelier de rédaction sur le campus du CIHEAM à Bari les 14 et 15 février 2023. L'ordre du jour de l'atelier figure à l'annexe 2.

Le rapport a été soumis à la validation par les parties prenantes clés en matière de la politique agricole au Burkina Faso et au Niger. Au Niger, un atelier s'est tenu le lundi 15 mai 2023 à l'Université Abdou Moumouni de Niamey avec la participation de 21 personnes (Annexe 3). Au Burkina Faso, le contenu du rapport a été mis à la disposition des parties prenantes (Annexe 4) pour une lecture minutieuse/critique en vue de sa validation. Dix jours allant du 24 avril au 05 mai 2023 leurs ont été accordés pour cela. Les réactions obtenues étaient surtout orientées dans le sens des vives félicitations du travail abattu. Néanmoins, il y avait une

proposition de tenir compte également de la loi n° 01/7-2018/AN du 17 mai 2018 portant code des investissements agro-sylvo-pastoraux, halieutiques et fauniques au Burkina Faso.

## NUS dans les politiques et les cadres réglementaires

### Politiques internationales et régionales

Cette section examine les politiques, les stratégies et les processus mondiaux et régionaux qui promeuvent l'utilisation, la gestion et la conservation durables des NUS, contribuant à la sécurité alimentaire et à la diversité alimentaire. Le tableau 1 répertorie les documents relatifs aux NUS et à l'agro-biodiversité analysés dans ce rapport. Des informations plus détaillées se trouvent sous le tableau 1.

L'Accord de Paris sur le changement climatique (United Nations, 2015) sert de base à la plupart des stratégies internationales en faveur du développement durable. Il a été adopté par plus de 190 parties et reconnaît la nécessité d'une réponse efficace et progressive à la menace urgente du changement climatique sur la base des meilleures connaissances scientifiques disponibles. Les objectifs de développement durable (ODD) et les contributions déterminées au niveau national (CDN) déterminent des actions concrètes pour mettre en œuvre les cibles de l'Accord de Paris. Les mesures d'adaptation devraient suivre une approche pilotée par les pays, sensible au genre, participative et totalement transparente, en tenant compte des groupes, des communautés et des écosystèmes vulnérables.

Dix-sept objectifs de développement durable constituent un appel à l'action pour promouvoir la prospérité tout en protégeant la planète. Le cadre de cohérence des politiques pour le développement durable (UNEP, 2015) a été développé en tant qu'outil pour soutenir le programme des ODD et, en particulier, la cible 17.14 visant à « améliorer la cohérence des politiques pour le développement durable » (Ashley 2020). L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2018 - Renforcer la résilience climatique pour la sécurité alimentaire et la nutrition (FAO et al, 2018) associe les 17 ODD à la nutrition et à la biodiversité. Pour les cibles de SUSTLIVES, les ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (santé et nutrition), 7 (énergie propre et d'un coût abordable), 8 (croissance économique durable), 11 (villes et communautés durables), 12 (consommation et production responsables), 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques) 15 (vie terrestre) et 17 (partenariats pour la réalisation des objectifs) (Figure 1) sont les plus pertinents.



Figure 1: Des objectifs de développement durable importants pour SUSTLIVES.

Le Groupe d'experts de haut niveau pour la sécurité alimentaire et la nutrition<sup>3</sup> est l'interface science-politique du Comité des Nations Unies sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA) qui est, au niveau mondial, la plus importante plateforme internationale et intergouvernementale inclusive et fondée sur des preuves

<sup>3</sup> En anglais, *High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition*, HLPE-FSN

pour la sécurité alimentaire et la nutrition. Le HLPE souligne que les acteurs des systèmes alimentaires doivent concevoir des voies de transition vers des systèmes alimentaires durables adaptées et spécifiques au contexte en combinant des interventions techniques, des investissements et des politiques et instruments habilitants (HLPE 2019). Le rapport de HLPE et ses recommandations (HLPE 2019) visent à aider les décideurs à concevoir et à mettre en œuvre des voies de transition concrètes vers des systèmes alimentaires plus durables à différentes échelles, du niveau local (ferme, communauté, paysage) au niveau national, régional et mondial. Le HLPE recommande aux États et aux organisations intergouvernementales de soutenir des systèmes de production diversifiés et résilients en adaptant les accords internationaux et les réglementations nationales sur les ressources génétiques et la propriété intellectuelle afin de mieux prendre en compte l'accès des agriculteurs à des ressources génétiques adaptées aux conditions locales, ainsi que des échanges de semences entre agriculteurs.

La Déclaration de Malabo sur l'accélération de la croissance et de la transformation agricoles pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance est un accord des membres de l'Union africaine (African Union Commission, 2014) visant à améliorer la sécurité alimentaire en allouant 10 % du budget national au secteur agricole, améliorant ainsi la productivité agricole pour réduire la pauvreté et renforcer la résilience. Pour mettre cela en œuvre, les États africains ont convenu de donner la priorité à des produits spécifiques, y compris le moringa, considérés comme un produit stratégique lors du Sommet sur la sécurité alimentaire qui s'est tenu en 2006 à Abuja, au Nigéria (SOFRECO, 2022).

Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP) est le cadre politique de l'Afrique pour la transformation agricole, la création de richesses, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous. A Maputo, au Mozambique, en 2003, le Sommet de l'Union africaine (UA) a fait la première déclaration sur le CAADP en tant que partie intégrante du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les principes et valeurs qui sous-tendent la mise en œuvre du CAADP sont les suivants : appropriation et leadership africains ; responsabilité et transparence ; inclusivité ; planification et prise de décisions fondées sur des preuves et exploitation des complémentarités régionales. En outre, les ensembles de principes et de valeurs importants pour le CAADP sont les suivants : centrage sur la personne ; développement piloté par le secteur privé ; capacité systémique ; subsidiarité, apprentissage entre pairs et multisectorialité.

Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO (Figure 2) constituent un cadre conceptuel qui fournit des orientations pour réaliser la transformation vers des systèmes agricoles et alimentaires durables sur le plan environnemental, social et économique afin d'atteindre l'objectif Faim zéro (ODD2) et de nombreux autres ODD (FAO, 2018). La diversité est l'un des 10 éléments de l'agroécologie.

L'adoption à Nagoya, au Japon, du Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 a représenté une avancée essentielle pour la conservation de la biodiversité, base de toute vie sur Terre. Le Cadre mondial pour la biodiversité a été discuté lors de la conférence sur le climat de Montréal en 2022. Cela aura des implications pour les objectifs nationaux liés à la protection de l'agro-biodiversité pour l'alimentation et la nutrition.

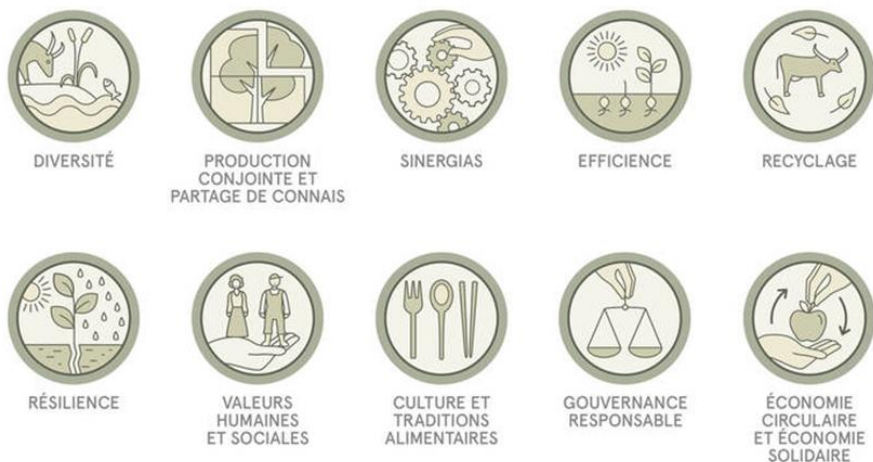


Figure 2: Les 10 éléments de l'agroécologie de la FAO.

Source : FAO (2023).

Les réglementations de sécurité des aliments de l'UE sont à prendre en compte si on envisage d'exporter des produits NUS vers l'UE. Certains végétaux, produits végétaux et autres objets (énumérés aux annexes XI et XII du règlement (UE) 2019/2072) entrant dans l'UE doivent être munis d'un certificat phytosanitaire garantissant qu'ils sont : correctement inspectés, exempts de parasites de quarantaine, conformes aux exigences applicables aux organismes nuisibles réglementés ne relevant pas de la quarantaine et pratiquement exempts d'autres organismes nuisibles ; et conformes aux exigences phytosanitaires de l'UE, énoncées dans le règlement (UE) 2019/2072. Les autorités nationales de protection des végétaux du pays exportateur délivrent les certificats phytosanitaires.

Les directives réglementaires et les exigences en matière de certification biologique et de label de commerce équitable méritent d'être prises en compte dans le développement des chaînes de valeur des NUS. L'agriculture biologique vise à produire des aliments en utilisant des substances et des processus naturels. La certification biologique vise à réglementer et à faciliter la vente de produits biologiques aux consommateurs. Le Burkina Faso et le Niger n'ont pas de réglementation nationale pour l'agriculture biologique. Les réglementations de l'Union européenne sur l'agriculture biologique sont conçues pour fournir une structure claire pour la production de produits biologiques. L'UE donne des directives pour les importations de produits biologiques dans l'UE<sup>4</sup>.

La marque FAIRTRADE est le label éthique le plus reconnu au monde. Les produits portant les marques FAIRTRADE répondent aux normes sociales, environnementales et économiques de Fairtrade reconnues au niveau international. Les marques FAIRTRADE sont des marques de certification enregistrées et des marques commerciales détenues et utilisées sous licence par Fairtrade International. Fairtrade Africa représente les producteurs certifiés Fairtrade en Afrique et au Moyen-Orient.

<sup>4</sup> [https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2018-12/guidelines-imports-organic-products\\_en\\_0.pdf](https://agriculture.ec.europa.eu/system/files/2018-12/guidelines-imports-organic-products_en_0.pdf)

*Tableau 1. NUS et agro-biodiversité dans quelques politiques internationales et régionales.*

Stratégie/politique	Région	Objectif global	La politique/stratégie traite-t-elle des NUS ou de l'agro-biodiversité ?
<p>Déclaration de Rome sur l'agrobiodiversité Utiliser l'agrobiodiversité pour transformer les systèmes alimentaires Le Manifeste de Rome 2021<sup>5</sup></p>	<p>Global</p>	<p>Déclaration visant à lutter contre le changement climatique, la malnutrition, la perte de biodiversité et la dégradation de l'environnement :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Consommer des aliments variés dans le cadre d'une alimentation nutritive, durable, abordable, acceptable, sûre et accessible à tous</li> <li>2. Produire de la nourriture dans le cadre de systèmes alimentaires diversifiés, résilients et durables</li> <li>3. Préserver l'agro-biodiversité afin de donner aux populations les options dont elles ont besoin pour transformer de manière durable et inclusive les systèmes alimentaires et améliorer leurs vies, aujourd'hui et demain.</li> </ol>	<p>Renforcer la biodiversité agricole dans les systèmes alimentaires, y compris les régimes alimentaires et les systèmes de production, en particulier en valorisant le rôle des NUS et des aliments traditionnels qui entretiennent des liens anciens avec les territoires et qui sont adaptés aux cultures et aux climats locaux. Préserver la biodiversité agricole pour assurer la sécurité alimentaire à l'avenir. Protéger les cultures autochtones qui créent et soutiennent la diversité grâce à des interactions bio-culturelles.</p>
<p>Déclaration de Delhi sur la gestion de l'agro-biodiversité 2016<sup>6</sup></p>	<p>Global</p>	<p>Fournit une feuille de route pour une utilisation et une gestion durables de l'agro-biodiversité</p>	<p>Améliorer la conservation, l'utilisation et la gestion de la biodiversité agricole, y compris les espèces non cultivées et les espèces sauvages apparentées Donner la priorité à l'appui politique à une utilisation accrue et à l'amélioration des mécanismes d'accès à la biodiversité agricole, Reconnaître l'importance des connaissances traditionnelles en matière d'agrobiodiversité disponibles auprès des agriculteurs, des</p>

<sup>5</sup> *Rome Declaration on Agrobiodiversity  
Using agrobiodiversity to transform food systems  
The Rome 2021 Manifesto*

<sup>6</sup> *Delhi declaration on agro-biodiversity management 2016*

			pasteurs, des communautés tribales et rurales et leur rôle central dans la conservation et l'utilisation pour un monde plus sûr et résilient au changement climatique
Cadre d'action en faveur de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture <sup>7</sup>	Global : volontaire et non contraignant	Fournir un cadre pour la gestion et promouvoir une action coordonnée dans tous les secteurs de l'alimentation et de l'agriculture. Améliorer l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au niveau de la génétique, des espèces et des écosystèmes.	Sensibiliser toutes les parties prenantes à l'importance de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture, ainsi qu'aux services écosystémiques qu'elle fournit. Promouvoir et renforcer des systèmes agroalimentaires durables et la cohérence des politiques sur l'utilisation durable et la conservation de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture.
Convention des Nations Unies sur la diversité biologique 1992 (CDB) <sup>8</sup>	Global	Améliorer l'utilisation durable des ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques et la conservation de la biodiversité	Conservation des ressources génétiques, élaboration de politiques favorables à l'accès et au partage des avantages et à l'utilisation durable des ressources génétiques
Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture <sup>9</sup>	Global	La conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, conformément à la Convention sur la diversité biologique, pour une agriculture durable et la sécurité alimentaire	Aborder la question de la facilitation de l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, y compris les NUS sélectionnés dans le cadre de ce projet, telles que les patates douces, et les autres NUS non incluses dans ce projet. Plaider en faveur de l'utilisation durable et de la conservation des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture.

<sup>7</sup> Framework for action on biodiversity for food and agriculture 2022

<sup>8</sup> UN Convention on Biological Diversity 1992 (CBD)

<sup>9</sup> International Treaty for Plant Genetic Resources for Food and Agriculture (ITPGRFA)

Plan d'action stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 <sup>10</sup>	Global	Élaborer des objectifs visant à conserver la biodiversité	Élaborer des plans d'action nationaux pour la conservation de la biodiversité
Déclaration de Malabo (2014)	UA	Croissance et transformation agricoles accélérées pour une prospérité partagée et de meilleurs moyens de subsistance	Encourager la consommation de produits alimentaires locaux, y compris les programmes d'alimentation scolaire ; résilience des systèmes afin de réduire la vulnérabilité des moyens de subsistance
Stratégie et Plan d'action pour un développement résilient au changement climatique en Afrique (2022-2032)	UA	Fournir un cadre continental pour une action collective et une coopération renforcée pour faire face aux problèmes liés au changement climatique afin d'améliorer les moyens de subsistance et le bien-être, de promouvoir la capacité d'adaptation et de parvenir à une croissance économique durable à faibles émissions	Encourager la perte zéro de biodiversité dans les chaînes d'approvisionnement des produits. Promouvoir les systèmes agroforestiers avec des espèces locales et résilientes au climat qui fournissent des moyens de subsistance diversifiés.
Programme intégré pour le développement de l'agriculture africaine (CAADP)	UA	Cadre politique de l'Afrique pour la transformation agricole, la création de richesses, la sécurité alimentaire et la nutrition, la croissance économique et la prospérité pour tous	Aucune référence aux NUS

<sup>10</sup> *Strategic action plan for biodiversity 2011-2020*

## Burkina Faso

Le Burkina Faso (BF) a démontré sa volonté de lutter contre le changement climatique. Le pays a ratifié la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) en 1993 et le Protocole de Kyoto en 2005, a publié un Programme d'Action National aux fins de l'Adaptation (PANA) en 2007 et un plan national d'adaptation aux changements climatiques (NAP) en 2014, a soumis son CDN en 2015 et a soumis deux communications nationales à la CCNUCC.

L'analyse des stratégies et des politiques du Burkina Faso concernant les NUS et l'agro-biodiversité est présentée dans le tableau 2 et dans le chapitre ci-dessous.

Les documents relatifs à la **lutte contre la pauvreté**, au **développement économique et social** ou le **développement durable au BF** constituent des cadres globaux auxquels font référence les documents de politique sectorielle ou traitant de thématiques particulières :

- La Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) 2011-2015, qui s'est substituée à l'ancien Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté. Elle a été conçue comme le référentiel du développement économique et social du pays. Elle est destinée à être déclinée en plans d'actions quinquennaux.
- La Politique nationale de développement durable (PNDD) qui a été élaborée en 2013 et devait être opérationnalisée par la Stratégie nationale de développement durable (SNDD).
- La loi d'orientation sur le développement durable (2014) qui fixe les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales halieutiques et fauniques, en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du pays.
- Le Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020 de 2015, destiné à constituer le référentiel des interventions de l'Etat et de ses partenaires pour la période 2016-2020

Le PNDES est la principale politique de développement du pays. Il met l'accent sur l'agriculture en tant que moteur essentiel de la croissance économique, en visant une production plus productive, durable et orientée vers le marché (Ashley 2020).

Les documents relatifs au **secteur agricole** et au **développement rural au Burkina Faso** sont :

- Le Programme national du secteur rural (PNSR) 2011-2015 de 2012 ; il s'agit d'un programme quinquennal d'opérationnalisation de la Stratégie de développement rural (SDR) de 2003, du volet développement rural de la SCADD, de la Politique nationale de développement de l'élevage (PNDEL, voir ci-dessous) et de la Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR, voir ci-dessous).
- Le PNSR 2011-2015 découle de la fusion des processus du Programme sectoriel de développement du secteur rural productif (initié en 2007) et du Programme national d'investissements agricoles (PNIA, voir ci-dessous).
- La Stratégie de développement rural (SDR) 2016-2025 qui s'est substituée à la SDR 2003 et qui constitue le nouveau cadre de référence de l'ensemble des interventions publiques en faveur du développement rural.
- Le Programme national du secteur rural 2016-2020 (PNSR II) est conçu comme l'unique cadre de référence opérationnel pour les acteurs du secteur. Il opérationnalise les politiques sectorielles « Production agro-sylvo-pastorale », « Environnement, Eau et Assainissement » et « Recherche

et Innovation » à l’horizon 2025, le PNDES (dont il constitue le « volet rural ») et la SDR. Il est également l’outil de mise en œuvre des politiques agricoles au niveau africain et régional et constitue le principal document de référence pour le suivi des engagements des Chefs d’Etat africains traduits dans la déclaration de Malabo.

- Le Programme national d’investissement agricole (PNIA) (2009). Il est conçu comme la traduction nationale du Programme Détaillé pour le Développement de l’Agriculture Africaine (PDDAA). Il prend en compte le Cadre de lutte stratégique contre la pauvreté (CLSP) et la Stratégie de développement rural (SDR 2003). Il constitue un cadre de mise en cohérence et en action des politiques agricoles nationales et communautaires. La plupart des projets et programmes ont terminé en 2015<sup>11</sup>.
- La Politique nationale de développement durable de l’élevage (PNDEL) (2010) et le Plan d’actions et le programme d’investissements du sous-secteur de l’élevage à l’horizon 2015 (PAPISE) qui vise à opérationnaliser la PNDEL.
- La Loi d’orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 qui a pour fonction de fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso.
- La Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale (PS PASP) 2018-2027, adoptée en 2018. Il s’agit du cadre d’orientation pour les interventions dans le secteur. Elle découle de la loi d’orientation pour le secteur agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (LO ASPHF) de 2015 et du PNDES. Il n’est pas fait mention de lien avec le PNSR.

**La Politique Nationale de Sécurisation Foncière en Milieu Rural (PNSFMR)**, adoptée en 2007 et toujours en vigueur. La PNSFMR est mise en œuvre pour contribuer aux objectifs nationaux de développement suivants : assurer un accès sécurisé aux terres rurales ; créer un environnement économique et social favorable pour produire, assurer la sécurité et la souveraineté alimentaires pour un développement durable ; et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles. Elle vise à prendre en compte la nécessité d’une gestion durable des ressources naturelles et de la préservation des droits des générations futures et le genre, les besoins et les préoccupations des groupes vulnérables, en particulier des pauvres.

**La loi portant régie foncier rural** (2009) reconnaît les droits fonciers coutumiers et fournit des mécanismes juridiques pour formaliser les droits d’utilisation et un accès équitable aux terres rurales. La loi vise également

---

<sup>11</sup> A l’Horizon 2015, les objectifs spécifiques du PNIA étaient les suivants :

- Accroître de 6% le PIB ;
- Réduire la pauvreté de moitié ;
- Affecter au moins 10% des ressources propres du pays au secteur agricole.

Les actions visant la réalisation des objectifs ont été regroupées dans des sous-programmes adressés à l’activité agricole au Burkina Faso dans son complexe : productions végétales, animales, forestières, fauniques, et halieutiques.

Le Sous-programme « Développement des filières agricoles et promotion des marchés » prévoyait, entre autres, l’accroissement de la production des cultures maraîchères du 2% de l’année 2009 aux 18% en 2015.

Le Sous-programme « Sécurité alimentaire et nutritionnelle » comprend la composante « Accroissement des productions alimentaires et amélioration de l’accès aux marchés » qui a visé à l’augmentation de la disponibilité des principaux produits alimentaires tels que les céréales, les protéagineux, les oléagineux et les tubercules et à améliorer leur qualité nutritionnelle par la transformation et les meilleures conditions de conservation/stockage.

à promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et les investissements dans le secteur agro-silvo-pastoral, à réduire la pauvreté dans les zones rurales et à résoudre les conflits fonciers (Ashley 2020).

Le Burkina Faso a publié des politiques liées à la résilience (PRP-AGIR) et à la sécurité alimentaire (Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle — PNSAN) en 2016.

La **Politique Nationale de Nutrition** 2016 (PAN) a l'objectif général d'améliorer l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions multisectorielles. L'un des principes directeurs de la Politique est « La Multisectorialité et l'inclusivité ». Sur la base de ce principe la PAN établit d'impliquer tous les acteurs des secteurs public, privé, de la société civile ainsi que les partenaires techniques et financiers à ce qu'ils puissent œuvrer en synergie pour l'atteinte des résultats communs visés et l'amélioration effective de la nutrition. Dans le cadre de la multisectorialité, tous les secteurs clés concernés doivent apporter leur contribution à la mise en œuvre de la politique.

L'objectif général mentionné ci-dessus se traduit à travers cinq orientations stratégiques qui ont des objectifs spécifiques et des interventions ciblées. L'orientation stratégique « Réduction de la sous nutrition » a des objectifs spécifiques et des interventions qui sont particulièrement pertinents pour cette étude.

Tout particulièrement, l'Objectif spécifique 2 « Renforcer les interventions de sécurité alimentaire sensibles à la nutrition » prévoit l'intervention 4 pour la « Promotion de l'utilisation des semences améliorées et/ou bio fortifiées (patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé) ». L'intervention 6 du même objectif étant « L'Amélioration de l'accessibilité des femmes aux ressources de productions ». L'objectif spécifique 5 de ladite orientation stratégique est « Renforcer les interventions en matière d'éducation sensibles à la nutrition », dont l'intervention 3 est la « Promotion de l'éducation nutritionnelle (parents, enfants, enseignants, moniteurs...) » ; De même, il est pertinent pour cette étude, l'Intervention 4 « Intégration des modules de vulgarisation sur la nutrition dans les universités, les écoles de formation », l'Intervention 5 « Promotion des cantines scolaires et endogènes avec un objectif nutritionnel », l'Intervention 6 « Promotion des jardins/vergers scolaires » et l'Intervention 7 « Promotion des activités de santé-hygiène-nutrition en milieu scolaire ».

*Tableau 2. NUS et agro-biodiversité dans les politiques nationales au Burkina Faso.*

<b>Stratégie/politique</b>	<b>Objectif global</b>	<b>La politique/stratégie traite-t-elle des NUS ou de l'agro-biodiversité ?</b>
Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR)	La PNSFMR est mise en œuvre pour contribuer aux objectifs nationaux de développement suivants : assurer un accès sécurisé aux terres rurales ; créer un environnement économique et social favorable pour produire ; assurer la sécurité et la souveraineté alimentaire pour un développement durable et promouvoir la gestion durable des ressources naturelles	Aucune référence aux NUS La prise en compte de l'exigence d'une gestion durable des ressources naturelles et la préservation des droits des générations futures ; La prise en compte du genre, des besoins et préoccupations des groupes vulnérables, particulièrement les pauvres
Plan national de développement économique et social (PNDES) 2016-2020	Transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, durable, résiliente, inclusive, créatrice d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social	Accroissement de la productivité agricole et des opportunités de transformation des produits agricoles. Contribution à l'amélioration de la maîtrise de l'eau à des fins agricoles, à la facilitation de l'accès aux intrants, équipements et financements, à la promotion de l'entrepreneuriat agricole et agro-alimentaire, à l'amélioration de la résilience du secteur aux aléas, au découplage de la production agricole de la dégradation de l'environnement et à l'organisation incitative du marché.
Plan national de développement économique et social (PNDES II) 2021-2025	Rétablir la sécurité et la paix, renforcer la résilience de la nation et transformer structurellement l'économie burkinabè, pour une croissance forte, inclusive et durable	Pour ce qui est de l'accroissement de la productivité agro-sylvo-pastorale, il s'agit de mettre en œuvre des projets innovants de développement de filières agro-sylvo-pastorales à forte productivité
Stratégie de développement rural (SDR) 2016-2025	Contribuer de manière durable à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à une croissance économique forte, et à la réduction de la pauvreté	Aucune référence aux NUS
Politique nationale de développement durable (PNDD)	Définir le cadre global de la mise en œuvre du développement durable au Burkina Faso Définir les orientations générales pour l'élaboration et l'encadrement des politiques sectorielles, des stratégies, plans et programmes de développement	Aucune référence aux NUS

<p>Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) 2015</p>	<p>Réduire la vulnérabilité aux impacts des changements climatiques en développant des capacités d'adaptation et de résilience</p> <p>Faciliter l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques, d'une manière cohérente, dans des politiques, programmes ou activités, nouveaux ou déjà existants, dans des processus particuliers de planification du développement et des stratégies au sein de secteurs pertinents et à différents niveaux</p>	<p>Culture de variétés précoces ou de cultures résistantes à la sécheresse et utilisation de variétés adaptées (production de semences à cycle court) comme mesure d'adaptation</p> <p>Parmi les 25 mesures d'adaptation à court, moyen et long terme proposés pour mettre en œuvre les objectifs du Plan, la mise en culture de variétés précoces ou résistantes à la sécheresse est incluse. Les besoins d'adaptation à long terme dans le domaine de l'Agriculture, incluent le renforcement de la recherche et les innovations technologiques qui doivent permettre aux agriculteurs de faire face aux changements climatiques</p>
<p>Plan d'action national 2011-2015 du Burkina Faso pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (NBSAP)</p>	<p>Réaliser, dans le délai déterminé, des actions réalistes et réalisables de préservation et de restauration des espèces et de leurs milieux, ainsi qu'une gestion dynamique et une utilisation durable des ressources naturelles en responsabilisant davantage l'ensemble des acteurs (toutes les parties prenantes), surtout les populations.</p>	<p>Aucune référence aux NUS</p>
<p>Contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso (CDN) 2021-2025</p>	<p>Réduire l'émission des principaux GES dus aux activités humaines</p> <p>Dans le cadre de la présente CDN, les GES utilisés sont le CO<sub>2</sub>, le CH<sub>4</sub> et le NO<sub>2</sub>.</p>	<p>Aucune référence spécifique aux NUS.</p> <p>Contribution globale des actions d'atténuation prévues dans la CDN.</p>
<p>la Politique nationale de développement de l'élevage (PNDEL) 2010-2025</p>	<p>Renforcer la contribution de l'élevage à la croissance de l'économie nationale et partant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et à l'amélioration des conditions de vie des populations.</p>	<p>Aucune référence spécifique aux NUS.</p> <p>L'élevage permet d'augmenter la productivité et la rentabilité des cultures par l'utilisation accrue du travail et du fumier fournis par les animaux.</p>
<p>Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements</p>	<p>Le programme d'adaptation rappelle les caractéristiques essentielles de celui-ci, les principales pressions exercées sur l'environnement et la manière dont les changements climatiques perturbent les processus biophysiques. Il décrit également le cadre du programme d'adaptation, dresse la liste des besoins essentiels en matière</p>	<p>L'impact de ces prévisions climatiques se traduira aussi par la disparition de certaines espèces (végétales et fauniques) et la migration d'autres espèces des régions sahéliennes vers les régions soudaniennes.</p>

climatiques (NAPA 2007)	d'adaptation, précise les critères de sélection des actions prioritaires d'adaptation, propose une liste hiérarchisée de douze actions prioritaires et en établit des fiches de projet pour leur mise en œuvre.	
Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-pastorale (PS PASP) 2018-2027	Développer un secteur « production agro-sylvo-pastorale » productif assurant la sécurité alimentaire, davantage orienté vers le marché et créateur d'emplois décents, basé sur des modes de production et de consommation durables	Aucune référence aux NUS Se traduit par l'adoption des modes de production et de consommation durables
Politique nationale de nutrition 2016 (PAN)	Améliorer l'état nutritionnel des populations à travers la mise en œuvre d'interventions multisectorielles.	L'objectif général se traduit à travers cinq orientations stratégiques qui ont des objectifs spécifiques et des interventions ciblées. L'orientation stratégique « Réduction de la sous nutrition » prévoit comme Objectif spécifique 2 « Renforcer les interventions de sécurité alimentaire sensibles à la nutrition », dont l'intervention 4 est la « Promotion de l'utilisation des semences améliorées et/ou bio fortifiées (patate douce à chair orange, maïs jaune et niébé) ».
Le Programme national d'investissement agricole 2009 (PNIA)	Promouvoir un développement tiré par l'agriculture qui réduit la pauvreté et l'insécurité alimentaire, ouvrant ainsi la voie à l'expansion des exportations	Le PNIA a été conçu pour la mise en œuvre du PDDAA au niveau du Burkina Faso. La plupart des projets et programmes ont terminé en 2015. Le Sous-programme « Développement des filières agricoles et promotion des marchés » prévoyait, entre autres, l'accroissement de la production des cultures maraîchères du 2% de l'année 2009 aux 18% en 2015. Le Sous-programme « Sécurité alimentaire et nutritionnelle » comprend la composante « Accroissement des productions alimentaires et amélioration de l'accès aux marchés » qui a visé à l'augmentation de la disponibilité des principaux produits alimentaires tels que les céréales, les protéagineux, les oléagineux et les tubercules et à améliorer leur qualité nutritionnelle par la transformation et les meilleures conditions de conservation/stockage.

Code l'environnement (2013)	Fixer les règles fondamentales qui régissent l'environnement au Burkina Faso	Pas de références directes aux NUS Références à la biodiversité : Le gouvernement prend les mesures nécessaires en vue de limiter ou de réduire les pollutions qui portent atteinte à la qualité du cadre de vie et à la biodiversité ; La présente loi vise à protéger les êtres vivants contre les atteintes nuisibles ou incommodantes et les risques qui gênent ou qui mettent en péril leur existence du fait de la dégradation de leur environnement et à améliorer leurs conditions de vie
Droit Foncier Rural (2009)	Déterminer le régime domanial et foncier applicable aux terres rurales ainsi que les principes de sécurisation foncière de l'ensemble des acteurs du foncier rural	Pas de références directes aux NUS
Loi n° 070-2015/cnt portant loi d'orientation agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique au Burkina Faso	Fixer les grandes orientations du développement durable des activités agro-sylvo-pastorales, halieutiques et fauniques en vue de réaliser la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire et nutritionnelle pour contribuer au développement durable du Burkina Faso	L'Etat, en concertation avec tous les acteurs du secteur rural, encourage les exploitants à l'intensification et à la diversification des productions végétales en vue de l'amélioration des revenus des populations rurales, du développement de filières d'exportation en fonction de la demande sous-régionale et internationale et de substitution aux importations de produits alimentaires. La diversification de la production végétale prend en compte les spéculations porteuses. L'Etat, en concertation avec les organisations professionnelles et interprofessionnelles, définit et met en œuvre un plan national de diversification des productions végétales. L'introduction d'espèces végétales sur le territoire national se fait conformément aux textes en vigueur.

## Niger

L'analyse des stratégies et des politiques du Niger en matière des NUS et de biodiversité agricole est présentée dans le tableau 3 et dans le chapitre ci-dessous.

Depuis les sécheresses des années 1970, le gouvernement du Niger a élaboré de nombreuses stratégies pour réduire les impacts des pénuries de pluie sur la production agricole. Ces stratégies visent à améliorer la production alimentaire pendant la saison sèche grâce à l'irrigation, à augmenter le rendement des cultures, à récupérer les terres dégradées et à prévenir la désertification (Adamou et al. 2021). En outre, le gouvernement du Niger a adopté une Politique nationale en matière d'environnement et de développement durable en 2016.

La CDN s'inscrit dans le cadre de la Convention Cadre des NU sur les Changements Climatiques et de l'Accord de Paris sur le climat. La CDN du Niger s'aligne aux politiques et stratégies nationales, notamment la SDDCI-Niger 2035, le PDES-2017-2021 ainsi que les programmes/projets de gestion durable des ressources naturelles et de l'accès aux services énergétiques modernes pour tous à l'horizon 2030. Dans les politiques nigériennes examinées par Ashley (2020), la CDN est la seule à faire référence à une agriculture intelligente face au climat.

Au Niger, les documents les plus importants qui expliquent les stratégies et politiques agricoles sont le PDES (Plan de développement économique et social), le SDR (Stratégie de Développement Rural) et l'initiative *Les Nigériens nourrissent les Nigériens* (I3N). Le document de Stratégie nationale et le plan d'action sur la diversité biologique (SNPA/DB) sont intégrés au Plan Environnemental National pour le Développement Durable (PNEDD) et sont donc conformes aux politiques et stratégies nationales relatives à la gestion de l'environnement. L'impact attendu de la mise en œuvre du PDES est l'amélioration du niveau de bien-être de la population.

La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive du Niger de 2035 (SDDCI-2035), répond au mandat constitutionnel selon lequel le développement économique et social piloté par l'État est guidé par une vision stratégique. La SDDCI-2035 vise à fournir un cadre pour toutes les stratégies et actions du gouvernement. La stratégie est mise en œuvre par le biais des plans quinquennaux de développement économique et social (PDES) (Ashley 2020). Le récent PDES est pour 2022-2026. Le plan est une continuité d'une démarche lancée par les autorités nationales à travers le PDES 2017-2021. Le plan s'organise en trois volumes (vol. I : Diagnostic stratégique, vol. II : Orientations stratégiques, vol III : Plan d'actions prioritaires et cadre de mesures de résultat).

L'**initiative 3N** (I3N) est le cadre stratégique du pays pour le développement agricole durable et la sécurité alimentaire et nutritionnelle. L'initiative vise à étendre les technologies d'adaptation et d'atténuation éprouvées, à étendre les pratiques de gestion durable des terres avec des avantages connexes en matière d'adaptation et d'atténuation, et à mettre en œuvre une gamme de stratégies de renforcement de la résilience. L'I3N contribue à mettre les populations Nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus. Expressément, l'I3N vise à renforcer les capacités nationales de productions alimentaires, d'approvisionnement et de résilience face aux crises alimentaires et aux catastrophes. Selon SOFRECO (2022), la production de Moringa est une excellente opportunité pour contribuer à la réalisation des objectifs de l'initiative 3N. La mise en œuvre de l'I3N repose sur cinq axes stratégiques :

### **Axe 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques.**

**Axe 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires.** Les investissements de l'I3N seront réalisés pour : (i) La promotion de la transformation des produits agricoles et de production agroindustrielle afin de satisfaire une demande urbaine de plus en plus tournée vers les produits finis ; (ii) L'amélioration des infrastructures et des circuits de commercialisation y comprise l'exportation en contribuant à faciliter le transport des produits vivriers de base et réaliser, pour les céréales, les plantes horticoles, le bétail et certains produits forestiers, des infrastructures de marché.

**Axe 3 : Amélioration de la résilience des populations face aux changements climatiques, crises et catastrophes**

**Axe 4. Amélioration de l'état nutritionnel des Nigériennes et des Nigériens.** Pour l'amélioration de l'état nutritionnel, l'I3N prévoit des mesures et investissements visant à contribuer à : (i) La promotion de modèles de consommation alimentaire équilibrée, une bonne hygiène de vie en milieu rural et en milieu urbain ; (ii) La réduction de la prévalence des différentes formes de malnutrition à travers le passage à une échelle d'application plus grande de bonnes pratiques familiales essentielles ; (iii) La prise en charge efficace de la malnutrition aigüe dans les situations de crises à travers l'amélioration des capacités de prise en charge curative des cas de malnutrition aigüe ; le renforcement du cadre institutionnel de la prise en charge de la malnutrition ; (iv) Le renforcement du dispositif de contrôle sanitaire des denrées alimentaires (chaîne de froid, hygiène, etc.) ; et (v) Le renforcement du Système national de surveillance nutritionnelle et d'évaluation des interventions de nutrition .

**Axe 5. Animation et Coordination de l'I3N**

Le **Programme de Développement de l'Agriculture Familiale** (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder coordonné par le FIDA contribue à assurer durablement la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et les capacités de résilience aux crises des ménages ruraux. L'objectif de développement est d'augmenter durablement les revenus de 240 000 exploitations agricoles familiales, leur résilience aux chocs extérieurs, dont les changements climatiques, ainsi que leur accès aux marchés locaux, urbains et régionaux. Il est attendu : i) une Augmentation de rendement des principales cultures maraichères de 40%, ii) une amélioration de la qualité des produits commercialisés ; et iii) le développement du maraîchage d'hivernage. Dans le cadre de la Sous-composante 1.3 : Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle, le Programme mettra en place 90 nouveaux greniers féminin de soudure et 4500 jardins de case nutritionnels et accompagnera 5500 ménages avec des kits agricoles (semences et engrais) afin qu'ils améliorent leur niveau de production agricole et accèdent à des aliments à haute valeur nutritionnelle (*Moringa oleifera* et *Cassia tora*).

Tableau 1: NUS et agro-biodiversité dans les politiques nationales au Niger.

Stratégie/politique	Objectif global	La politique/stratégie traite-t-elle des NUS ou de l'agro-biodiversité ?
Contribution Déterminée au Niveau National (CDN)	Objectifs nationaux de développement : Lutter contre la pauvreté ; Assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle des Nigériens et des Nigériennes ; Promouvoir la gestion durable des ressources naturelles et l'utilisation massive des énergies renouvelables ; Renforcer la résilience des écosystèmes et des communautés.	Pas de référence aux NUS  Références à la biodiversité : Impacts et mesures d'adaptation dans les sous-secteurs d'AFAT (Agriculture, Foresterie et autres affectations des terres) ; Réduction de la biodiversité
« Les Nigériens nourrissent les Nigériens », Cadre Stratégique (3N, 2012)	Contribuer à mettre les populations Nigériennes à l'abri de la faim et leur garantir les conditions d'une pleine participation à la production nationale et à l'amélioration de leurs revenus	Le régime alimentaire des Nigériens est essentiellement à base de céréales. Les restants (40% des besoins énergétiques) sont couverts par les légumineuses à graines (niébé), les plantes-racines et tubercules (manioc, patate douce, pomme de terre), les huiles végétales, les sous-produits animaux et les poissons, les fruits et les légumes.
Plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N	Le Plan d'Action 2016-2020 a pour objectif principal « faim zéro au Niger »	Visé à augmenter la production de moringa
Plan d'action 2021-2025 de l'initiative 3N	Faire du secteur SAN/DAD un vecteur de la transformation et de la modernisation du Monde Rural et de la croissance économique.	Des efforts pour développer des cultures telles que moringa, niébé, canne à sucre, oignon et poivron. Production de moringa passe de 68709 tonnes en 2020 à 750 000 tonnes en 2025. Nombre des unités de transformation de moringa créées : 4 en 2025.
Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (SNPA/DB), 2014	La SNPA/DB s'inscrit dans la contribution nationale à la réalisation des objectifs du nouveau Plan Stratégique 2011-2020 issu de la 10ème Conférence des Parties (COP 10) de Nagoya - Aichi (Japon) et ceux du Plan de Développement Economique et Social (PDES) du Gouvernement nigérien, couvrant la période 2012–2015. L'objectif global est de contribuer à « la réduction de la pauvreté de la population ».	Objectif Stratégique 1 : Conserver et exploiter durablement les écosystèmes, les espèces et les ressources génétiques ; Objectif stratégique 2 : Réduire les pollutions diverses ; Objectif stratégique 3 : Améliorer et développer des outils de gestion des aires protégées ; Objectif Stratégique 4 : Prendre en compte la diversité biologique dans les politiques et stratégies ; Objectif stratégique 5 : Faire face aux effets des changements climatiques.  L'OS1 inclue l'action nommée « Réintroduire les espèces disparues ». L'annexe 6 de la Stratégie fournit un tableau avec les espèces disparues ou menacées et qui sont réclamées par la population. Parmi celles-ci l'on trouve la patate douce, le manioc, et l'oseille de Guinée.
Plan national de développement	L'objectif global est de « contribuer à bâtir un pays pacifique, bien gouverné avec une économie	Atouts / Potentialités Région de Maradi : moringa ; Région de Tahoua : manioc

<p>économique et social 2017-2021 (PDES)</p>	<p>émergente et durable, et une société fondée sur des valeurs d'équité et de partage des fruits du progrès ». L'objectif spécifique est de « renforcer la résilience du système de développement économique et social ».</p>	<p>Parmi les mesures, on notera la conservation génétique des semences, la création de banques de gènes, la création d'arboréta, de semenciers et d'herbiers. Il est envisagé la collecte et la diffusion de semences améliorées de certaines espèces à haute valeur ajoutée (ex. Moringa, Pomme du sahel, gommier), la capitalisation et la mise en œuvre des bonnes pratiques de conservation et de gestion durable de la biodiversité et la valorisation du potentiel alimentaire, aromatique et médicamenteux des plantes, la mise en place et l'opérationnalisation d'un cadre national sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant</p>
<p>Politique nationale de sécurité nutritionnelle au Niger (2017-2025)</p>	<p>Cette politique vise à permettre au Niger d'atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD), particulièrement l'ODD2 : éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable, au travers d'une large mobilisation multisectorielle de ressources institutionnelles, humaines et financières</p>	<p>Aucune référence aux NUS et à l'agro-biodiversité</p>
<p>Politique Semencière Nationale (PSN)</p>	<p>L'objectif visé à travers l'adoption de cette PSN est de créer un environnement propice au développement d'une véritable industrie semencière avec traçabilités pour mieux sécuriser les producteurs ruraux, à l'amélioration de la productivité agricole et partant du fait, à l'augmentation des productions et des revenus des agriculteurs et enfin, à la conservation de l'agro-biodiversité nationale.</p>	<p>Aucune référence aux NUS. Cependant, la conservation de l'agro-biodiversité nationale fait partie de l'objectif de la PSN</p>
<p>Feuille de Route Nationale Semencière du Niger (FdRNS) 2022</p>	<p>FdRNS est le produit d'un processus multi-acteurs, interactif et itératif impliquant les principaux acteurs du secteur semencier au Niger. Le document est une contribution à l'élaboration des principales politiques publiques agricoles. Le cadre juridique et réglementaire s'applique à un groupe diversifié d'acteurs ayant des rôles et des fonctions différents au sein de l'industrie semencière nigérienne.</p>	<p>FdRNS part de la volonté d'intégrer le système semencier informel dans le cadre d'action national, permettant d'activer des filières de production basées sur les NUS qui dérivent en partie des systèmes semenciers informels et locaux</p>

<p>Plan forestier national (PFN) - Niger 2012 – 2021</p>	<p>Le PFN-Niger vise à promouvoir la conservation et l'utilisation durable des ressources forestières. Le PFN cadre avec les objectifs de la Stratégie du Développement Accéléré et de la Réduction de la Pauvreté et participe également à l'atteinte des objectifs de l'I3N</p>	<p>Aucune référence aux NUS  Le terme « <b>Biodiversité</b> » cité 30 fois dans le document (Pages : 9, 17, 19, 24-29, 33-35, 37-38, 41, 44-46, 48-50, 52-53)</p>
<p>Stratégie et Plan d'Actions de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL) au Niger</p>	<p>L'objectif est « d'évaluer et de connaître le potentiel en PFNL, de restaurer, soutenir et renforcer les fonctions productives et protectrices de ses ressources, de promouvoir leur exploitation durable et rationnelle tout en augmentant la contribution de ces filières à l'économie familiale et nationale ».</p>	<p>Quatre axes stratégiques : (1) Gestion et aménagement du potentiel de production, (2) : Accès des populations aux opportunités économiques et développement des filières de PFNL, (3) Professionnalisation des populations aux biens et services fournis par les PFNL, et (4) Renforcement des capacités des acteurs pour une meilleure gouvernance locale des filières. La NUS « Moringa » citée 65 fois dans le document. Le terme « <b>Biodiversité</b> » cité 4 fois dans le document.</p>
<p>Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) 2020-2035</p>	<p>La SPN2A vise à regrouper les actions émises en réponse aux besoins d'adaptation des producteurs face aux changements climatiques sur le moyen terme et aux besoins d'accroissement de leur résilience face aux chocs de diverses natures (climatiques, mais aussi économiques, environnementaux, sociaux, etc.). Déclinaison sectorielle du PNA, la SPN2A représente le cadre d'harmonisation et de programmation de l'adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres.</p>	<p>Patate douce, manioc, moringa, oseille et voandzou : Formes de mise en valeur agricole des zones agroécologiques et climatiques du Niger Patate douce, manioc et Voandzou : Surfaces emblavées et rendements moyens estimés en 2016 et 2017 pour les principales productions végétales Le terme « Biodiversité » cité 11 fois dans le document</p>

## Analyses spécifiques

### Biodiversité

La dégradation des sols et la désertification au Sahel, ainsi que l'évolution des conditions météorologiques, ont contribué à accroître l'insécurité alimentaire dans la région et à susciter une concurrence pour les ressources. Comme les rendements du maïs, du millet et du sorgho devraient diminuer avec l'augmentation des températures mondiales (IPBES, 2018), l'adaptation au changement climatique dans l'agriculture sera essentielle pour promouvoir la résilience agricole, par exemple en choisissant des cultures intelligentes sur le plan climatique qui peuvent, au contraire, bénéficier de la fertilisation au CO<sub>2</sub>. C'est le cas du manioc, du niébé et de l'arachide, dont les rendements devraient augmenter (IPBES, 2018 ; von Loeben et al., 2022).

Au Burkina, la seconde monographie nationale sur la biodiversité (MEEVCC, 2020) a recensé 1,779 espèces herbacées, 531 espèces ligneuses, **301 espèces cultivées**, 636 espèces de plantes inférieures (algues) ainsi que 120 espèces de poissons, 42 espèces d'amphibiens, 96 espèces de reptiles, 520 espèces d'oiseaux sauvages et 140 espèces de mammifères sauvages.

Dans le premier rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (FAO, 2019), le Burkina Faso fournit des exemples de la manière dont la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture contribue à fournir des régimes alimentaires plus équilibrés. Par exemple, les produits de diverses cultures ayant des vertus nutritionnelles et thérapeutiques sont utilisés comme compléments alimentaires, notamment les graines de sorgho rouge et blanc, la poudre des feuilles de moringa, les graines de soja et la spiruline (MAAH, 2016). Néanmoins, il manque des données précises sur les superficies cultivées (cultures irriguées et pluviales), les productions et leurs contributions à l'économie nationale.

Les causes principales de changement observées sur la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture au Burkina Faso sont (UICN, 2020) :

- Le développement du secteur minier avec un accroissement rapide du nombre de sites d'orpaillage et le déversement de produits chimiques polluants toxiques (mercure, cyanure) ;
- La baisse de la pluviométrie qui se traduit par le déplacement des isohyètes du Nord vers le Sud et la faible pluviosité ;
- La mauvaise pratique des feux de brousse dans la partie soudanienne utilisant les pratiques des feux tardifs (braconniers pour la chasse) et les feux volontaires du fait des éleveurs (pour les repousses et la destruction des parasites) qui détruit et modifie les habitats de la faune et de la flore associées et changent également la composition floristique ;
- La réduction des ressources en eau liée aux aléas climatiques ;
- L'envasement/ensablement des plans d'eau qui contribue à leur assèchement et limite la quantité d'eau disponible pour la faune et la flore ;
- Les mauvaises pratiques agricoles caractérisées par une utilisation généralisée des pesticides dans de nombreuses localités (Sissili, Houet, Passoré, Gourma, Tapoa) ;
- L'utilisation de pesticides de coton dans la culture maraîchère qui réduisent la faune aquatique et terrestre et causent une bioaccumulation dans les niveaux supérieurs des chaînes trophiques.

Ces vingt dernières années, le Burkina Faso a pris des mesures stratégiques pour la conservation de la diversité biologique. Il s'agit de :

- La Stratégie nationale et plan d'action du Burkina Faso en matière de diversité biologique pour la période 2001-2025 ;

- Le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA) ;
- La Stratégie Nationale de Valorisation et de Promotion des Produits Forestiers Non Ligneux ;
- La Stratégie de Croissance Accélérée et de Développement Durable (SCADD 2011-2015) ;
- La Stratégie de mise en œuvre concertée des trois conventions de la génération de Rio ;
- La Stratégie Nationale de Gestion Durable des Ressources Halieutiques ;
- Le Programme National du Secteur Rural (PNSR) pour opérationnaliser la SDR et la SCADD.

Sur le plan législatif, plusieurs lois ont été adoptées pour la protection de la diversité biologique. Il s'agit entre autres de :

- La loi N° 050-2012/AN du 30 octobre 2012 portant sur la réglementation des organisations interprofessionnelles des filières agricoles, sylvicoles, pastorales, halieutiques et fauniques au Burkina Faso ;
- La loi N°003-2011 du 05 avril 2011 portant Code forestier ;
- La loi N°006-2013 du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement ;
- Le Code général des collectivités territoriales.

Sur le plan institutionnel, divers changements ont été opérés au niveau des dénominations et/ou des missions des principaux ministères du développement rural concernés par les questions de diversité biologique. Par ailleurs, des directions et services ont été créés pour prendre spécifiquement en charge certains volets de la biodiversité. Il s'agit de l'Office National des Aires Protégées (OFINAP), de l'Agence des Produits Forestiers non Ligneux (APFNL), du Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE), de la Direction de l'économie environnementale et des statistiques, et des Agences des bassins versants.

Les principaux outils mis au point pour assurer la prise en compte de la diversité biologique dans les politiques, stratégies et programmes de développement sectoriel et intersectoriel sont : (i) le guide méthodologique d'élaboration des politiques sectorielles ; (ii) le guide d'intégration de l'environnement et des liens pauvreté/environnement dans les politiques sectorielles ; (iii) le guide général de réalisation des études et notices d'impact sur l'environnement ; (iv) le guide méthodologique pour la création et la gestion des espaces de conservation ; (v) les cellules chargées des questions environnementales au niveau des secteurs ministériels et dans les régions administratives du pays.

La diversité biologique est également prise en compte dans le Schéma national d'aménagement du territoire. La plupart des conventions existantes sont regroupées au niveau du ministère en charge de l'environnement et coordonnées par le SP/CONEDD à travers un cadre unique de concertation. La coopération en matière de diversité biologique se traduit par la gestion concertée de grands ensembles écologiques transfrontaliers de conservation, et diverses activités de recherche/développement menées de concert avec les institutions internationales.

En outre, en juillet 2021, sous l'égide du projet BIODEV2030<sup>12</sup>, le Burkina Faso a mis en place une plateforme apolitique, le Groupe de travail multi-acteurs pour l'intégration de la biodiversité dans le développement économique (GTMIBE), pour inverser la tendance à la dégradation de la biodiversité par un dialogue constructif, le partage d'informations et la collaboration. Ce groupe de travail, présidé par le point focal national de la CDB, s'est réuni fin 2021 pour définir sa stratégie d'intervention et adopter un plan d'action triennal organisé en 4 objectifs :

- La promotion des activités du groupe de travail ;
- Le renforcement des capacités ;
- La diffusion des connaissances pour l'intégration de la biodiversité ;

---

<sup>12</sup> <https://www.biodev2030.org/en/pays/burkina-faso>

- La promotion de la coopération multisectorielle.

Pour conserver efficacement la diversité biologique du Burkina Faso, l'étude recommande de :

- Engager une politique de restauration des habitats et des écosystèmes, appuyée par des actions de réduction des menaces dans les secteurs économiques suivants : (i) Agriculture (y compris l'élevage) avec un accent sur les cultures de rente comme le coton et (ii) l'exploitation minière (mines et carrières) ;
- Respecter et faire respecter la réglementation visant à préserver la diversité biologique, les *Key Biodiversity Areas* (KBAs) et les aires protégées.

Pour animer au Burkina Faso des plateformes multi-acteurs efficaces autour d'une politique ambitieuse pour la diversité biologique, il est recommandé de :

- **Valoriser, actualiser et compléter les données de recherche sur la diversité biologique** afin de nourrir le dialogue entre Science et Politique et d'identifier les meilleurs moyens de réduire les menaces et de restaurer la nature de manière équitable et durable ;
- **Engager toutes les parties prenantes** : L'appropriation par les communautés, le gouvernement, le secteur privé, la recherche et les organisations non gouvernementales aux niveaux national et régional est essentiel à la mise en œuvre d'engagements pour la diversité biologique.
- **Favoriser la coordination entre les secteurs** : Une meilleure coordination entre les secteurs à travers des engagements volontaires au niveau des territoires pourrait faciliter le développement de plans de gestion concertés de la diversité biologique. Une telle coordination contribuerait également à la réalisation simultanée des objectifs en matière de changement climatique et de neutralité en termes de dégradation des terres.

Le Niger dispose d'une riche diversité biologique marquée par une gamme variée de ressources floristiques et fauniques réparties dans les espaces naturels et artificiels. Elle constitue un potentiel inestimable pour le développement socio-économique du pays. La diversité au niveau des espèces végétales comprend 2124 espèces végétales (Saadou, 1998). A cela s'ajoutent 487 espèces d'algues découvertes par Djima en 2013 soit un total de 2761 espèces végétales. Quant à la faune, l'évaluation de la diversité biologique animale réalisée en 1998 révèle que leur nombre est estimé à 3200 espèces dont 168 espèces de mammifères, 512 espèces d'oiseaux, 150 espèces de reptiles et amphibiens, 122 espèces de poissons et un nombre important d'invertébrés (mollusques, insectes) (Inezdane, 1998).

Ainsi, l'importance de la biodiversité au Niger peut être appréhendée à travers l'étendue de sa répartition géographique et l'effectif de la population qu'elle mobilise et par la diversité des produits qu'elle fournit à l'homme et des services qu'elle lui rend. L'agro-biodiversité nationale est dominée par les principales cultures pratiquées que sont les céréales (mil, sorgho, riz, maïs, fonio) et les cultures de rente (niébé, arachide, oignon voandzou, sésame, oseille, souchet, tomate, coton, etc.). Ces cultures renferment plusieurs variétés ou cultivars. Le mil et le sorgho représentent l'essentiel des céréales cultivées par l'écrasante majorité de la population nigérienne. Le riz et le maïs les secondent suivis du blé et du fonio.

Les tendances des différents éléments de la diversité biologique sont à la diminution du fait notamment de la perversion des conditions climatiques (hausse des températures et de l'évapotranspiration, baisse et irrégularité des pluies) et surtout des pressions anthropiques. L'analyse ressort également plusieurs menaces incluant :

- les diminutions des superficies ou les morcellements des écosystèmes forestiers des zones soudaniennes et sahéliennes ;

- la dégradation des formations naturelles et des agrosystèmes se traduisant par la destruction de la structure du sol, la baisse de la densité et la stratification verticale de la composante ligneuse avec accroissement des espaces vides ou la disparition quasi-totale de la composante ligneuse ;
- la déperdition ou la disparition des espèces ou leurs variabilités qui ne peuvent également pas être quantifiées faute de données fiables mais appréciées de façon qualitative du fait de l'évidence de ces menaces.

Face à ces menaces, l'Etat du Niger a pris des mesures stratégiques pour la conservation de la diversité biologique. Il s'agit entre autres de :

- la Politique Foncière Rurale du Niger 2021-2027 ;
- la Stratégie de Développement et de Croissance Inclusif (SDCI, Niger Vision 2035) ;
- les Plans de Développement Economique et Social (PDES, 2011-2015 ; 2017-2021 et 2022-2026) ;
- le Plan National de l'Environnement pour un Développement Durable (PNEDD) ;
- la Stratégie de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et de Développement Agricole Durables (i3N/SAN/DAD)
- le Plan Forestier National (PFN, 2012-2021) ;
- la Politique Nationale des Zones Humides du Niger (2010) ;
- la Stratégie Nationale et Plan d'actions sur la Diversité Biologique (SNPA/DB), 2014 ;
- la Stratégie et Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole (SPN2A) 2020-2035 ;
- la Stratégie Nationale de Développement Durable de l'Aquaculture et son Plan d'Actions (SNDDA 2020-2035) juin 2020
- la Stratégie Nationale et Plan d'Action pour la Conservation et la Valorisation de la Faune Sauvage (2012).

Sur le plan législatif, plusieurs lois ont été adoptées pour la protection de la diversité biologique. Il s'agit entre autres de :

- Constitution de la 7ème République du 25 novembre 2010 ;
- Loi N° 98- 56 du 29 Décembre 1998 portant loi-cadre relative à la Gestion de l'Environnement ;
- Loi n°2004-040 du 08 juin 2004 portant régime forestier au Niger ;
- Loi n°98-07 du 29 avril 1998 fixant le régime de la chasse et de la Protection de la Faune et le décret n°98-295/PRN/MH/E/LCD du 29 octobre 1998 portant ses modalités d'application ;
- Loi N° 2004-048 du 30 juin 2004 portant loi cadre relative à l'Elevage ;
- Ordonnance n°93-015 du 2 mars 1993 fixant les principes d'Orientation du Code Rural ;
- Décret n°97-006/PRN/MAG/E du 10 janvier 1997 portant réglementation de la mise en valeur des ressources naturelles rurales ; Arrêté N°122/MAG/DGA du 16 septembre 2014 Instituant un Catalogue National des Espèces et Variétés Végétales.

### **Gouvernance et aspects réglementaires du système semencier**

Au Niger et au Burkina Faso, deux systèmes semenciers sont disponibles, différemment équilibrés selon le cadre spécifique de chaque pays : un système semencier informel ou traditionnel ou local et un système semencier formel ou certifié où les sociétés semencières gèrent la production de semences et vendent « leurs propres semences ». Comme dans tous les pays africains, les systèmes semenciers informels couvrent l'essentiel des semences disponibles et abordables issues de la sélection locale de cultures vivrières (Croft et al, 2018). Les systèmes semenciers informels et les réseaux locaux de semences conservées par les agriculteurs ont été un pilier du système agricole pendant des siècles (la seule source de semences pour certains géotypes locaux ou cultures moins courantes) et ont assuré la résilience aux stress biotiques et abiotiques locaux.

L'appui technique minimum aux producteurs conjugué au manque de réactivité des semenciers pour se développer sur le marché de l'Afrique subsaharienne et les investissements publics limités pour quelques

cultures, pourtant limitées à quelques décennies (les années 70 et 80), contribuent à laisser à l'écart et éloigner les deux systèmes de semences (Croft et al, 2018). En Afrique subsaharienne, les projets communautaires d'agro-biodiversité ont fait l'objet d'interventions de développement récentes visant à intégrer les systèmes semenciers informels dans les initiatives de sécurité alimentaire (de Boef et al 2013). La plupart de ces projets travaillent avec des agriculteurs et d'autres parties prenantes pour fournir aux communautés des variétés traditionnelles perdues ou de nouvelles variétés à pollinisation libre créées par la sélection participative (Ricciardi, 2015).

Au Niger, et les chiffres sont similaires dans la plupart des pays en développement, plus de 60% des agriculteurs sélectionnent leurs propres semences et les conservent pour les planter plus tard (variétés à pollinisation libre qui peuvent être utilisées de manière répétée au cours des saisons suivantes), les distribuent ou les commercialisent avec les communautés et assurent qu'elles passent d'une génération à l'autre. La diversité des semences des variétés traditionnelles entretenues par les agriculteurs est considérée par le gouvernement du Niger comme un atout national (Swissaid, 2019). Cela concerne principalement les principales cultures (mil, sorgho, niébé et oignon) qui couvrent plus de 95% des terres agricoles du Niger. Pour les cultures irriguées (fruits, légumes et riz), les petits producteurs familiaux utilisent des semences certifiées en achetant des semences commerciales sur le marché (Swissaid 2019). D'autre part, les semences des variétés commerciales proviennent également de matériel génétique sélectionné et amélioré par des institutions publiques de recherche et des entreprises privées.

En 2012, le Niger a lancé sa première politique nationale, connue sous le nom d'initiative 3N, qui vise à remplacer progressivement le système de semences paysannes par un système certifié (Swissaid 2019). Par la suite, de nouvelles mesures réglementaires ont été appliquées à la commercialisation, à la propriété, à la biosécurité et à la conservation de la biodiversité. En 2008, le règlement de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) a établi que toutes les semences commercialisées doivent figurer sur une liste de variétés agréées dans un catalogue officiel, sur la base de trois paramètres principaux : distinction, homogénéité et stabilité. Les semences des variétés incluses dans cette liste doivent être certifiées. La certification provient également du SOCCS (Service Officiel de Contrôle et de Certification des Semences). Automatiquement, les semences des agriculteurs qui ne répondent pas aux paramètres de certification ne sont pas incluses dans le catalogue officiel et ne peuvent pas être vendues sur le marché. En particulier, l'homogénéité ne peut pas être une caractéristique intrinsèque des variétés paysannes traditionnelles, puisque les petits agriculteurs maintiennent la diversité de leurs variétés pour les adapter aux pratiques agroécologiques adoptées en fonction des conditions environnementales (Swissaid 2019).

Dans certains pays africains, grâce à des fonds internationaux, comme le Fonds de développement de la Norvège, ils travaillent à l'enregistrement légal des banques de semences communautaires qui leur permettraient de gérer des fonds, de commercialiser et d'obtenir le soutien des gouvernements locaux (Mushita et al 2015).

Les banques de semences communautaires se concentrent sur les variétés locales originaires d'une zone spécifique, telles que le sorgho, le millet perlé et le niébé, ou sur les mauvaises récoltes après l'échec complet des variétés améliorées en raison de graves sécheresses, ou sur la récupération, la multiplication et la distribution de variétés tolérantes aux stress locaux (chaleur, sécheresse, inondations ou mauvaises conditions du sol). La sélection et la récupération de ces matériaux sont associées à un registre communautaire de la biodiversité qui aide à recueillir des informations sur les semences stockées et à identifier les agriculteurs qui détiennent ces précieuses ressources génétiques (Shrestha et al 2015). Les banques de semences de la communauté collectent toutes les informations importantes nécessaires pour retracer l'histoire de chaque ressource génétique et pourraient être un point clé pour combler le fossé qui existe encore entre le système semencier informel et formel afin de garantir des semences capables d'affronter et de contrer l'imprévisibilité des événements climatiques, capables d'assurer la stabilité de la

production ; de plus, les banques de semences communautaires peuvent exploiter l'adoption de programmes d'amélioration génétique participative (Shrestha et al 2015 ; Wasswa et al 2015).

La gouvernance du système semencier au Burkina Faso et au Niger, depuis les années 1990, a mis en évidence une évolution croissante du cadre réglementaire national et régional du système semencier et un retour à la création, la production et l'utilisation de semences dites améliorées. Cette évolution vise à lui aligner avec le système de semences dans les pays de l'OCDE pour produire des semences Distinctes, Homogènes et Stables (DHS). Elle a également comme objectif de garantir aux agriculteurs l'accès à des semences ayant passé un processus d'évaluation des variétés inscrites dans les registres nationaux en relation avec les critères agronomiques, technologiques et environnementaux.

En fait, le processus d'homologation des variétés pour la commercialisation prévoit que les variétés subiront une procédure dans laquelle de nouvelles variétés prometteuses sont testées, suivie de la décision de leur inscription dans le catalogue national des variétés, puis de leur approbation pour l'utilisation par les agriculteurs.

Dans les deux pays, à côté d'un enjeu de systèmes semenciers formels, des dynamiques « officielles ou informelles » coexistent autour des semences dites « paysannes ». Au Niger comme au Burkina Faso, le système semencier local ou traditionnel a été reconstitué depuis des milliers d'années par des générations d'agriculteurs. Les producteurs ont toujours sélectionné et produit eux-mêmes leurs semences dans leurs champs de manière massive selon les types de cultures et de terrains. Les activités semencières dites traditionnelles ont tendance à être intégrées et organisées uniquement localement et incluent la plupart des autres moyens par lesquels les agriculteurs sélectionnent, produisent et échangent des semences entre amis, voisins, parents, ainsi que sur les marchés ou avec des négociants locaux.

Au fil du temps, ce système informel a donné naissance à un système structuré horizontalement de sociétés semencières paysannes qui comprend des producteurs de semences qui sélectionnent, multiplient et échangent massivement les variétés selon des règles d'utilisation définies localement. En fin de compte, cela a donné naissance à deux types de systèmes traditionnels qui sont :

- Semences paysannes de variétés locales et renouvelées comme patrimoine collectif ;
- Semences paysannes issues de sélections opérées en station de recherche et reproduites à la ferme dans les champs des agriculteurs depuis plusieurs générations.

L'existence du système de production local qui donne naissance à différents types de semences améliorées et mises à disposition par les systèmes nationaux « gouvernementaux » signifie que certains types de semences traditionnelles peuvent ne pas répondre aux caractéristiques de Distinction, d'Homogénéité et de Stabilité (DHS) requises à l'inscription dans les registres nationaux des variétés ou ne peuvent pas réussir l'examen de vérification de la valeur agronomique, technologique et environnementale (VATE), c'est-à-dire celui qui détermine les valeurs combinées d'une variété, par des essais au champ et sur la sélection et qui est nécessaires à l'homologation des variétés, limitant effectivement la diffusion des semences locales pouvant améliorer la résilience des populations locales et parmi celles-ci certaines NUS.

### **Aspect genre**

Cette section a comme objectif l'identification de la dimension genre dans les différents textes législatifs directement ou indirectement pertinents aux NUS et analysés dans ce rapport de projet. Autres documents internationaux relatifs à l'inclusion du genre en général ou traitant de l'égalité et l'équité de genre ne sont pas analysés ni reportés.

L'analyse consiste à une exploration des textes législatifs du Burkina Faso (Annexe 5) et du Niger (Annexe 6), à la recherche et l'extrapolation des éléments de référence à la dimension genre. Au cas où les documents législatifs contiennent des considérations relatives au genre ou au rôle de la femme, ils seront reportés dans trois tableaux distincts pour les législations internationales, du Burkina et du Niger, avec une brève note descriptive et explicative. La logique de l'identification des textes selon leur considération ou pas de la dimension genre suit la logique appliquée précédemment pour l'analyse de la référence aux NUS.

Au cours des quinze dernières années, plusieurs politiques et stratégies ont été élaborées dans le secteur agricole au Burkina Faso ; La mise en œuvre de ces politiques prenait en compte des thématiques transversales comme le genre, l'emploi, la nutrition et la protection sociale. La Stratégie de développement rural (SDR) adoptée en 2003 a constitué le cadre fédérateur de leur mise en œuvre. La prise en compte de la différence existante entre hommes et femmes dans le secteur de l'agriculture est reportée dans les différents documents analysés dans ce rapport relatif à l'agriculture et à l'élevage. Plusieurs documents identifiés reconnaissent l'importance d'autonomiser les femmes à travers des actions spécifiques et soulignent l'importance de l'accès et le contrôle des ressources foncières, animales et pastorales, mais aucune connexion ou lien entre femmes et NUS ont été relevés dans les documents analysés.

Le Niger a élaboré sa Politique Nationale de Genre (PNG) en 2008 et un plan décennal (2009-2018) de mise en œuvre auquel la plupart des plans d'actions et des stratégies nationales font référence en relevant l'importance et la prise en compte du genre. Toutefois, seulement trois documents (voir Annexe 6) proposent des actions concrètes et des indicateurs d'évaluation. Aucun des documents proposés par le projet et consultés pour l'analyse de genre présente une connexion ou un lien direct ou indirect avec les NUS. Un seul document (PNEDD) reconnaît aux femmes un rôle essentiel et primordial dans la meilleure gestion des ressources et de l'espace et précise que, dans le cadre de sa mise en œuvre, toutes les actions proposées devront accorder une place importante aux femmes comme agent de changement en les plaçant au centre des réflexions et des actions à entreprendre sans toutefois les connecter aux NUS.

### **Mise en œuvre des politiques**

Une enquête en ligne a été envoyée à 33 parties prenantes de SUSTLIVES au Niger et 48 au Burkina Faso. Le nombre total de réponses était de 14, dont dix (10% de femmes) provenaient du Burkina Faso et quatre (dont 25% de femmes) du Niger. L'objectif de l'enquête était de compléter l'analyse des stratégies et des documents identifiés et de recueillir des avis sur les moyens efficaces de les mettre en œuvre. Le nombre de réponses n'était pas très élevé et les conclusions ne sont donc pas représentatives de toutes les parties prenantes de SUSTLIVES. Cependant, elles donnent un aperçu de la situation actuelle pour compléter l'analyse des documents.

Dans le cadre de l'enquête, les personnes interrogées ont été invitées à identifier des stratégies ou des politiques favorables à la promotion de l'agro-biodiversité ou à l'utilisation des NUS. Celles qui n'avaient pas été identifiées plus tôt ont été analysées et intégrées dans ce document.

Selon les réponses à l'enquête, les ministères de l'agriculture et de l'environnement des deux pays sont les plus importants dans le domaine des NUS. Cependant, un certain nombre de ministères a été mentionné (tableau 4), ce qui montre le rôle transversal des NUS dans le système alimentaire et la lutte contre le changement climatique.

Dans le cadre de l'enquête, des exemples de mise en œuvre de stratégies ou de politiques ont été demandés. Ces dernières années, des projets et programmes nationaux et internationaux ont fait la promotion d'espèces négligées et sous-utilisées, par exemple des projets de développement de la production et de la transformation du moringa. Certaines mesures ont également été prises pour améliorer la participation des

populations locales aux actions de conservation, en accordant une attention particulière aux femmes en tant que principales utilisatrices des ressources biologiques et en organisant des journées promotionnelles pour les produits locaux.

Parmi les autres actions mentionnées dans les réponses à l'enquête, citons par exemple au Burkina Faso la création de la Commission nationale de gestion des ressources phytogénétiques (CONAGREP) qui encourage la préservation et l'utilisation de tous les types de ressources phytogénétiques, et la mise en œuvre du Programme national de vulgarisation et d'Appui Conseil Agricole (PNVACA), qui s'inscrit dans la Politique sectorielle de production agro-sylvo-pastorale 2018-2027.

*Tableau 2: Ministères et institutions importantes dans le domaine des NUS au Burkina Faso et au Niger.*

<b>Burkina Faso</b>	<b>Niger</b>
Ministère de l'Environnement, de l'énergie, de l'Eau et de l'Assainissement	Ministère de l'agriculture
Ministère de l'agriculture, des ressources animales et halieutiques	Ministère de l'environnement et du développement durable
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI)	Ministère de l'élevage
Ministère de la santé et de l'hygiène publique	Institutions de recherche telles que les universités
Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat	Réseau national des Chambres d'Agriculture (RECA)
Ministère de la Promotion de la Femme et du Genre	INRAN (Institut National de la Recherche agronomique du Niger)
Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA)	

Les personnes participant à l'enquête en ligne ont également été interrogées sur la manière dont les stratégies ou politiques mentionnées seraient mises en œuvre dans les années à venir pour soutenir ou améliorer l'utilisation des NUS. Les exemples indiquent l'intention d'identifier les NUS existants, d'améliorer la disponibilité des semences et d'autres ressources, et de promouvoir et de soutenir les pratiques agroécologiques et les chaînes de valeur. Selon les personnes interrogées, il est également prévu d'inclure les NUS dans les stratégies et les cadres politiques nationaux et internationaux. Les personnes interrogées pensent que les mesures et les actions les plus efficaces pour soutenir ou améliorer l'utilisation des NUS seraient l'inscription des NUS, l'amélioration de la disponibilité des semences, la fourniture de fiches techniques pour la production, la fourniture d'informations sur la valeur nutritive des NUS et la promotion de leur commercialisation. Les groupes cibles principaux d'information sont les agriculteurs, les familles et les jeunes, et les moyens suggérés sont les foires, les expositions, la télévision et la presse écrite.

## Recommandations

Cette section présente quelques recommandations pour rendre les politiques et les cadres réglementaires plus favorables aux NUS. Pour promouvoir l'utilisation des NUS il faut adopter une approche systémique qui considère toutes les phases du système alimentaire. Pour ça, il faudra travailler à différents niveaux et dans plusieurs domaines :

### **Système semencier (disponibilité et accès à des semences de qualité, reconnaissance officielle des variétés NUS)**

L'organisation et la structure de gouvernance du système semencier du BF et du Niger est l'un des aspects clés à considérer pour améliorer les NUS. Les systèmes semenciers formels et informels doivent évoluer vers une véritable intégration permettant aux variétés nationales d'accéder aux registres nationaux appropriés et d'être caractérisées et testées dans différents environnements de culture. L'inscription dans les registres variétaux nationaux est subordonnée à la capacité des NUS à satisfaire aux exigences des examens de Distinctes, Homogènes et Stables (DHS) ainsi que de la Valeur Agronomique, Technologique et Environnementale (VATE). De nombreuses NUS n'ont pas l'homogénéité génétique nécessaire pour satisfaire ces exigences et de plus leur résultat de production peut être très différent selon les zones de culture, créant des obstacles à l'évaluation de leur valeur agronomique (examen VATE) et ne permettant pas la commercialisation des variétés NUS à plus grande échelle ; ce qui signifie qu'il n'est pas pratique pour les entreprises semencières de supporter les coûts de la multiplication et réduit le choix des agriculteurs, et conduisant à la non-adoption de ces variétés si importantes pour accroître la résilience des agriculteurs. À l'heure actuelle, ces variétés paysannes pourraient être caractérisées et encore améliorées ou même adaptées en exploitant les fermes semencières existantes dans les deux pays. Quelques pas dans ce sens ont déjà été franchis au Niger et il faut espérer que le système semencier des deux pays prendra résolument et avec force le sens d'une plus grande intégration, permettant même aux petites réalités entrepreneuriales de bénéficier des changements et surtout transformer les défis en opportunités.

### **Chaîne de valeur (voir aussi production, transformation, distribution) - La diversité dans l'assiette, c'est la diversité sur le terrain**

La demande d'aliments à base de NUS pourrait régénérer la demande sur les marchés locaux et nationaux, recréant à leur tour les conditions d'une appréciation des NUS par les agriculteurs et les entrepreneurs agricoles. La possibilité d'activer des chaînes de valeur à l'aide de NUS dépend de nombreux facteurs, largement liés les uns aux autres. Si l'on laisse de côté la disponibilité des semences, qui relève du fonctionnement et de la gouvernance du système semencier, il faut considérer le choix des agriculteurs et leurs critères de sélection. La production au Burkina Faso et au Niger est de plus en plus orientée vers la production de produits de base et seulement partiellement orientée vers la culture d'espèces locales ou celles traditionnellement destinées aux marchés locaux ou à l'autoconsommation comme les NUS. Ceci est plus évident dans la partie la plus fertile des pays et est une conséquence directe d'une perception commune de la nécessité de moderniser le secteur agricole et d'une conception de l'agriculture moderne encore trop liée aux critères de la Révolution verte. L'agriculture au Burkina Faso et au Niger pourrait évoluer vers l'adoption de cultures plus durables sans être trop influencée par des modèles inadaptés aux conditions environnementales et aux ressources locales. Cela impliquerait de continuer à consacrer une partie des terres agricoles à produire pour l'autoconsommation, en choisissant des espèces et des variétés liées dans une certaine mesure aux besoins nutritionnels et aux traditions alimentaires et aux modes de consommation

locaux, bien que pour le moment quelque peu ignorées. À cet égard, les systèmes éducatifs et l'effort de récupération de l'identité culturelle peuvent faire beaucoup. Cela nécessite un effort conjoint de nombreuses parties impliquées et de différentes compétences, parmi lesquelles notamment une forte influence du ministère de la santé. Les espèces proposées comme NUS permettraient un rééquilibrage des régimes alimentaires également sur le plan nutritionnel. C'est pourquoi les ministères de la santé devraient prendre des mesures pour promouvoir leur adoption. A cet effet, une action d'information des chercheurs du projet en faveur du ministère serait utile afin de partager les aspects nutritionnels qui caractérisent les NUS. De plus, un aspect important qui pourrait changer et orienter les choix des agriculteurs réside dans les tendances de consommation. Ces éléments ressortent particulièrement des entretiens réalisés avec les experts, dans lesquels les répondants se sont engagés à préciser de nombreuses opportunités possibles de valorisation des NUS dans les documents programmatiques et d'orientation au niveau national, jugeant importante une action d'information capillaire auprès de ceux impliqués dans le système alimentaire et auprès des décideurs politiques.

### **Reconnaître la valeur des NUS**

Les NUS sont un outil précieux pour promouvoir non seulement une agriculture et des systèmes alimentaires durables, mais aussi un développement durable dans les zones rurales. Une revue de la littérature réalisée en juin 2022 sur le Web of Science (El Bilali et al. 2022a) et une série d'articles (El Bilali 2020, El Bilali et al. 2022b, Mabhaudhi et al. 2019) ont confirmé que les NUS peuvent être une solution au changement climatique en raison de leurs caractéristiques communes qui incluent l'adaptabilité aux conditions difficiles et marginales, la tolérance aux stress biotiques et abiotiques. Ces caractéristiques en font un allié potentiel pour contrer les effets du changement climatique, la réduction croissante de la biodiversité et l'érosion de l'agro-biodiversité. De plus, les NUS mènent souvent une action contre la dégradation du sol et de l'agro-écosystème car elles sont adaptées pour être cultivées même dans des zones marginales, opposant les phénomènes d'abandon à la dégradation conséquente des sols. Dans un passé récent, la culture des NUS n'était pas considérée comme un choix commercial gratifiant pour les agriculteurs car ces espèces n'étaient pas considérées comme suffisamment productives par rapport aux espèces et variétés plus répandues, qui peuvent tirer parti de plans de fertilisation concertés conçus pour maximiser les productions. Avec le changement climatique en cours et l'imprévisibilité des événements météorologiques, les variétés améliorées, même avec les investissements dans les intrants de production, n'ont pas été en mesure de garantir la stabilité de la production tant espérée. Cela a conduit à une réévaluation de la constance de la productivité, quoique plus faible, qui caractérise ces espèces et variétés locales. L'adoption des NUS, l'attention croissante portée à la durabilité et à la résilience dans l'ensemble du système agroalimentaire, ainsi qu'une approche agroécologique de la gestion de l'agro-écosystème, représentent une opportunité pour la promotion des NUS et pour relever des défis tels que l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et la pauvreté.

À l'heure actuelle, une récupération et une utilisation durable de ces variétés oubliées et négligées pourraient renforcer les stratégies émises pour lutter contre le changement climatique et une plus grande prise de conscience de leur valeur. Et cela, non seulement en termes de nutrition, mais aussi de conservation et de protection de l'environnement pour aider à augmenter la demande de la part des consommateurs. La faible productivité apparente des NUS pourrait être analysée à la lumière de l'adaptation aux différentes zones de culture et aussi le système de sélection, jusqu'à présent confié au savoir-faire des agriculteurs, pourrait bénéficier des nouvelles approches participatives envisagées par la sélection participative et à la ferme d'idéotypes plus productifs, mais adaptés aux contextes climatiques actuels. A l'heure actuelle, la perte des

NUS et du patrimoine des savoirs traditionnels qui leur sont liés est l'un des freins majeurs à leur adoption car elle limite la possibilité de réintégrer les NUS dans les habitudes de consommation des populations, ce qui recréerait la demande d'abord sur les marchés locaux puis au niveau national. À l'heure actuelle, malgré l'attention croissante portée aux espèces négligées et sous-utilisées (NUS), les tentatives pour passer des bonnes intentions à l'action efficace ont été limitées, mais une action intégrée entre les ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et de l'éducation pourrait changer les choses. Les événements saisonniers d'échange de semences participatifs, les foires locales, les journées de terrain et de démonstration, les réunions communautaires, les événements éducatifs sont des exemples d'activités utiles pour partager des informations et promouvoir la sensibilisation et la diffusion des variétés sauvegardées ; les banques de semences communautaires peuvent également y contribuer, car le partage d'informations et d'expériences entre les membres et les parties prenantes est l'un des rôles les plus importants d'une banque de semences communautaire.

La COP15 de la CDB s'est tenue en 2022 et de nouveaux objectifs ont été fixés par le Cadre mondial de la biodiversité post-2020. Les chercheurs peuvent sensibiliser les points focaux du Fonds pour l'environnement mondial (FEM) au Niger et au Burkina Faso (normalement au sein du ministère de l'Environnement) pour comprendre les plans de mise à jour des NBSAP et pour étudier la possibilité concrète de mettre en évidence les NUS comme une stratégie d'adaptation au changement climatique et de sécurité alimentaire et nutritionnelle [Objectif lié à la satisfaction des besoins des populations en termes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, mais aussi de moyens de subsistance]. Cela pourrait se faire via la plateforme multisectorielle mise en place dans le cadre du projet BIODEV2030<sup>13</sup>.

**Propositions d'actions/recommandations** sur la base des faiblesses et lacunes identifiées à travers l'analyse des politiques et des cadres réglementaires ainsi que le sondage :

- Peu de politiques mentionnent spécifiquement les NUS. Cependant, la biodiversité ou l'agro-biodiversité sont fréquemment évoquées. Il serait important de reconnaître l'importance des NUS à cet égard.
- Inclure les NUS dans les politiques sectorielles (investissement, nouveaux modes de gouvernance/mise en œuvre, suivi/évaluation), en commençant par la disponibilité des semences, les services de conseil, le soutien au développement rural, les investissements dans tous les maillons de la chaîne de valeur.
- Outre la promotion de la production de NUS, le secteur intermédiaire, y compris la transformation et le conditionnement, ainsi que la commercialisation et la consommation, doit être soutenu par une approche multisectorielle visant à soutenir la commercialisation et l'exportation des NUS.
- Il est important de prendre en compte la législation et les réglementations relatives à la sécurité sanitaire des aliments et à l'étiquetage des produits alimentaires dans les deux pays, ainsi qu'à l'échelle internationale dans toute stratégie ou politique visant à promouvoir et à améliorer les NUS au Burkina Faso, au Niger et au Sahel/en Afrique de l'Ouest en général.
- Il existe également un certain nombre de bonnes pratiques d'autres pays concernant la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des politiques liées aux NUS à prendre en compte dans les stratégies futures au Burkina Faso et au Niger.

---

<sup>13</sup> <https://www.biodev2030.org/en/pays/burkina-faso>

## Conclusions

Le nombre de stratégies existantes liées au développement agricole, à la biodiversité et au changement climatique est énorme. Des objectifs mondiaux ont été mis en œuvre dans les politiques nationales. Peu de ces documents mentionnent des espèces végétales négligées et sous-utilisées en tant que telles. Cependant, la promotion de l'utilisation des NUS s'inscrit souvent dans des concepts d'agro-biodiversité, d'agroécologie, etc. qui promeuvent la diversité et la production locale au service des petits exploitants agricoles. La production et l'utilisation d'espèces végétales traditionnelles, mais aujourd'hui négligées, peuvent accroître la résilience et améliorer la sécurité nutritionnelle en diversifiant les régimes alimentaires.

En conclusion, les politiques et les stratégies analysées montrent une prise de conscience croissante du fait que l'adoption d'espèces négligées et sous-utilisées peut jouer un rôle central dans la résolution de différents problèmes de développement durable. Il s'agit d'une étape importante dans le processus d'adaptation au changement climatique, à la lutte contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire, car elles permettent une plus grande résilience à la fois du système alimentaire et des populations locales qui peuvent grandement bénéficier de leur culture et leur offrir des opportunités d'améliorer leurs moyens de subsistance et leur alimentation.

En ce qui concerne les systèmes semenciers, la mesure la plus urgente est de créer les conditions nécessaires à l'intégration du système semencier informel dans le système formel, en renforçant le rôle des banques de semences communautaires dans la garantie et la promotion de la qualité des semences des NUS et en assurant la continuité des processus de sélection participatifs nécessaires pour promouvoir la commercialisation des NUS et récompenser l'esprit d'entreprise des petites entreprises semencières.

La création de chaînes de valeur basées sur les NUS est un processus complexe qui dépend des opportunités du marché en termes de revenus pour les agriculteurs, qui doivent également tirer un avantage économique de leur culture et non seulement les cultiver pour leur propre consommation. A cette fin, il est nécessaire de recréer la demande en réintroduisant de manière stable les NUS dans les habitudes de consommation locales. Cela ne peut se faire que grâce à une action conjointe à plusieurs niveaux de la part des ministères de l'agriculture, de l'environnement, de la santé, de la recherche et de l'éducation.

## Références

Adamou, R., Ibrahim, B., Bonkaney, A. L., Seyni, A. A., Idrissa, M. (2021). Niger - Land, climate, energy, agriculture and development: A study in the Sudano-Sahel Initiative for regional development, jobs, and food security. ZEF Working Paper Series, No. 200, University of Bonn, Center for Development Research (ZEF), Bonn.

African Union Commission (2014). *Malabo Declaration on Accelerated Agricultural Growth and Transformation for Shared Prosperity and Improved Livelihoods, Malabo, Equatorial Guinea*. June 26-27, 2014. Addis Ababa, Ethiopia: African Union Commission.

AGRA (2021). Africa Agriculture Status Report. A Decade of Action: Building Sustainable and Resilient Food Systems in Africa (Issue 9). Nairobi, Kenya: Alliance for a Green Revolution in Africa (AGRA).

Ashley L. (2020). Climate and livestock policy coherence analysis in Burkina Faso, Niger, Rwanda, Nepal and Cambodia. CCAFS Working Paper no. 311. Wageningen, the Netherlands: CGIAR Research Program on Climate Change, Agriculture and Food Security (CCAFS).

Croft, M.M., Marshall, M.I., Odendo, M., Ndinya, C., Ondego, N.N., Obura, P., Hallett, S.G. (2018). Formal and informal seed systems in Kenya: Supporting indigenous vegetable seed quality. *J. Dev. Stud.*, 54, 758–775.

De Boef W.S., Subedi A., Peroni N., Thijssen M., O’Keeffe E. (2013). Community Biodiversity Management. Promoting resilience and the conservation of plant genetic resources. Stichting DLO/Centre for Development Innovation, Wageningen University and Research Centre, Wageningen, the Netherlands. Routledge, New York, NY, 455 p., ISBN13: 978-0-415-50216-1

Djima I.T. (2013). Les algues du fleuve Niger et des milieux humides connexes de l’Ouest du Niger. Thèse unique de doctorat de l’Université Abdou Moumouni. 191 p.

El Bilali H. (2020). Orphan crops in Burkina Faso and Niger: a systematic review. *CAB Reviews* 15, 030. DOI: 10.1079/PAVSNNR202015030

El Bilali H., Cardone G., De Falcis E., Naino Jika A., Rokka S., Diawara A. B., Nouhou B. & Ghione A. (2022a). Neglected and underutilised species (NUS): An analysis of strengths, weaknesses, opportunities and threats (SWOT). *AGROFOR International Journal*, 8(1): 11-18. DOI: 10.7251/AGRENG2301011E

El Bilali H., Cardone G., Rokka S., Naino Jika A., De Falcis E., Diawara A. B., Nouhou B., Ghione A. (2022b). Sustainability of neglected and underutilised species (NUS): Towards an assessment matrix for crop species. *AGROFOR International Journal*, 7(3): 17-30. DOI: 10.7251/AGRENG2203017E

FAO (2023). Plateforme des connaissances sur l’agroécologie. <https://www.fao.org/agroecology/overview/overview10elements/fr>

FAO (2022). Framework for Action on Biodiversity for Food and Agriculture. FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture. Rome. <https://doi.org/10.4060/cb8338en>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). (2018). The 10 elements of agroecology. Guiding the transition to sustainable food and agricultural systems. 15 p. Rome, Italy.

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO), International Fund for Agricultural Development (IFAD), the United Nations Children's Fund (UNICEF), World Food Programme (WFP), World Health Organization (WHO) (2018). The state of food security and nutrition in the world 2018. Building climate resilience for food security and nutrition. <http://www.fao.org/publications/sofi/en/>

Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO) (2019). The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture. J. Bélanger & D. Pilling (eds.). FAO Commission on Genetic Resources for Food and Agriculture Assessments. Rome. 572 pp. <http://www.fao.org/3/CA3129EN/CA3129EN.pdf>

HLPE (2019). Agroecological and other innovative approaches for sustainable agriculture and food systems that enhance food security and nutrition. A report by the High Level Panel of Experts on Food Security and Nutrition of the Committee on World Food Security, Rome.

IPBES (2018). The IPBES regional assessment report on biodiversity and ecosystem services for Africa. Archer, E. Dziba, L., Mulongoy, K. J., Maoela, M. A. & Walters, M. (eds.). Secretariat of the Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services, Bonn, Germany. 492 p.

Inezdane A. (1998). Inventaire des éléments de la diversité biologique animale. Niamey, 268 p.

INSD (2019). Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitation du Burkina Faso. Ouagadougou. 139 p.

IPCC (2007). Climate Change 2007: Synthesis Report. Contribution of Working Groups I, II and III to the Fourth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change [Core Writing Team, Pachauri, R.K and Reisinger, A. (eds.)]. IPCC, Geneva, Switzerland, 104 pp.

MAAH - Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques (2016). Rapport national sur l'état de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture pour le premier rapport sur *L'État de la biodiversité pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. FAO, Italy.

MEEVCC (2020). Monographie nationale sur la diversité biologique du Burkina Faso. 216 p.

Mabhaudhi, T., Chimonyo, V. G. P., Hlahla, S., Massawe, F., Mayes, S., Nhamo, L. & Modi, A. T. (2019). Prospects of orphan crops in climate change. *Planta*, 250(3), 695–708. <https://doi.org/10.1007/s00425-019-03129-y>

Ministère de l'Agriculture et d'Élevage, Association des Producteurs Privés de Semences du Niger (APPSN) (2022). Feuille de Route Nationale Semencière du Niger. Niamey, Niger. Royal Tropical Institute (KIT), Amsterdam, en collaboration avec Wageningen University & Research (WUR), Wageningen.

Mushita A.T., Kasasa P., Mbozi H. (2015). Zimbabwe. The experience of the Community Technology Development Trust. In, Vernooy R., Shrestha P., Sthapit B. *Community Seed Banks: origins, evolution and prospects*. Bioversity International. Routledge, New York, NY, pp. 230-236, ISBN: 978-0-415-70805-0.

Republique du Niger (2014). Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique SNPA/DB 2014. 2ème édition. <https://faolex.fao.org/docs/pdf/ner149318.pdf>

Ricciardi V. (2015). Social seed networks-Identifying central farmers for equitable seed access. *Agricultural Systems*, 139, 110-121.

Saadou M. (1998). Evaluation de la biodiversité biologique au Niger : éléments constitutifs de la biodiversité végétale. Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable SE/CNEDD. Projet NER/97/G31/A/1G/99 « Stratégie Nationale et plan d'action – Diversité Biologique », 138 p.

Shrestha P., Vernooy R., Sthapit B. (2015). Comparative analysis of key aspects of community seed banks. Functions and activities. In, Vernooy R., Shrestha P., Sthapit B. *Community Seed Banks: origins, evolution and prospects*. Bioversity International. Routledge, New York, NY, pp. 20-25., ISBN: 978-0-415-70805-0.

SOFRECO (2022). Analyse approfondie de la chaîne de valeur moringa au Niger 2021-2030. Haut Commissariat à l'Initiative 3N – Union européenne, Niamey.

SUSTLIVES (2022). Processus de sélection des espèces négligées et sous-utilisées (NUS) et des zones cibles au Burkina Faso et au Niger. Agence italienne pour la coopération au développement (AICS), Ouagadougou (Burkina Faso) & Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes (CIHEAM-Bari), Valenzano (Bari, Italie). [https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2022/05/Sustlives\\_L1.1\\_rapport\\_final.pdf](https://www.sustlives.eu/wp-content/uploads/2022/05/Sustlives_L1.1_rapport_final.pdf)

Swissaid (2019). Farmers' Seed, the regulatory framework, and seed policy in Niger. <https://swissaid.kinsta.cloud/wp-content/uploads/2019/12/NG-Broschuere-Saatgut-Farmers-Seeds-Niger-E.pdf>

Trisos, C.H., Adelekan I.O., Totin E., Ayanlade A., Efitre J., Gameda A., Kalaba K., Lennard C., Masao C., Mgaya Y., Ngaruiya G., Olago D., Simpson N.P., Zakieldean S. (2022). Africa. In: *Climate Change 2022: Impacts, Adaptation and Vulnerability. Contribution of Working Group II to the Sixth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [H.-O. Pörtner, D.C. Roberts, M. Tignor, E.S. Poloczanska, K. Mintenbeck, A. Alegría, M. Craig, S. Langsdorf, S. Löschke, V. Möller, A. Okem, B. Rama (eds.)]. Cambridge University Press, Cambridge, UK and New York, NY, USA, pp. 1285–1455, doi:10.1017/9781009325844.011.

UICN (2020). Evaluation nationale des menaces sur la diversité biologique au Burkina Faso : Hiérarchisation des principales menaces impactant la diversité biologique. <https://www.biodev2030.org/en/wp-content/uploads/sites/2/2021/07/BF-Eval-Menaces-Rapport-def-BIODEV2030-1.1.pdf>

UNEP (2015). Policy Coherence of the Sustainable Development Goals. A Natural Resource Perspective. 29 p.

United Nations (2015). Paris Agreement to the United Nations Framework Convention on Climate Change, Dec. 12, 2015, T.I.A.S. No. 16-1104.

Vernooy R., Shrestha P., Sthapit B. (2015). *Community Seed Banks: origins, evolution and prospects*. Bioversity International. Routledge, New York, NY, 298 pp, ISBN: 978-0-415-70805-0

von Loeben, S.; Birner, J., Vinke, K. & Gornott, C. (eds) (2022). Moving from Reaction to Action - Anticipating Vulnerability Hotspots in the Sahel. A synthesis report from the Sahel Predictive Analytics project in support of the United Nations Integrated Strategy for the Sahel (UNISS). United Nations Office of the Special Coordinator for Development in the Sahel (OSCDs) and United Nations High Commissioner for Refugees (UNHCR).

Wasswa M.J., Nankya R., Kiwuka C., Adokorach J., Otieno G., Kyomugisha M., Fadda C., Jarvis D.I. (2015) Uganda. The Kiziba community seed bank. In Vernoooy R., Shrestha P., Sthapit B. Community Seed Banks: origins, evolution and prospects. Bioversity International. Routledge, New York, NY, pp. 165-171, ISBN: 978-0-415-70805-0.

## Annexes

1. Enquête sur les politiques et les stratégies visant à promouvoir les espèces cultivées sous-utilisées
2. Agenda de l'atelier de rédaction
3. Liste des participants à l'atelier de validation du rapport sur les politiques et les cadres réglementaires actuels concernant les NUS au Niger
4. Liste des parties prenantes du projet SUSLTIVES au Burkina Faso ayant reçu le rapport pour validation
5. La dimension genre dans les politiques nationales au Burkina Faso
6. La dimension genre dans les politiques nationales au Niger

## Annexe 1. Enquête sur les politiques et les stratégies visant à promouvoir les espèces cultivées sous-utilisées

Les champs obligatoires sont marqués d'un astérisque (\*) et doivent être remplis pour compléter le formulaire.

Le projet SUSTLIVES est financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'initiative DeSIRA. L'Agence italienne pour la coopération au développement (AICS) est le coordinateur du projet, alors que le Centre international de hautes études agronomiques méditerranéennes – Institut agronomique Méditerranéen de Bari (CIHEAM-Bari) est responsable de la gestion technico-scientifique du projet.

Le projet vise à favoriser la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires durables et résilients aux changements climatiques au Burkina Faso et au Niger à travers la mise en valeur du patrimoine des cultures locales et de leur chaîne de valeur génératrice de revenus dans la région du Sahel.

Le projet renforcera les capacités de recherche et d'innovation des acteurs du système d'innovation et de connaissance agricole sur les chaînes de valeur des cultures négligées et sous-utilisées dans les Pays concernés.

SUSTLIVES s'appuie sur une analyse approfondie des caractéristiques socio-économiques et agro-environnementales du Niger et du Burkina Faso, où l'on propose une approche globale pour protéger et renforcer l'agro-biodiversité, ainsi qu'une démarche participative et inclusive, sensible au genre et à l'âge. En effet, les défis touchent davantage les jeunes et les femmes, les garçons et les filles vivant dans des zones rurales éloignées et marginales.

L'objectif de cette enquête est de recueillir des informations auprès des décideurs politiques et d'autres parties prenantes sur la manière dont différentes politiques et stratégies peuvent soutenir et améliorer l'utilisation d'espèces cultivées négligées et sous-utilisées (Patate douce, Manioc, Fabirama, Oseille de guinée, Moringa, Amarante, Vouandzou, Gombo) au Burkina Faso et au Niger.

### 1. Ce formulaire collecte vos données personnelles à des fins de recherche \*

En soumettant le formulaire/en répondant à l'enquête, vous confirmez votre acceptation de notre politique de confidentialité. Si nécessaire, vous pouvez consulter notre politique de confidentialité ici.

- J'accepte que mes données soient utilisées aux fins ci-dessus

### 2. Informations générales

Nom

Pays (Burkina Faso/Niger/autre)

Organisation

Position

Sexe (femme/homme/autre)

3. Veuillez nommer des stratégies ou des politiques favorables à la promotion de l'agro-biodiversité ou à l'utilisation des NUS ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

4. Quels sont les ministères qui agissent dans ce domaine ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

5. Donnez des exemples de la manière dont les stratégies ou les politiques mises en œuvre au cours des dernières années soutiennent ou améliorent l'utilisation d'espèces cultivées négligées et sous-utilisées.

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

6. Donnez des exemples de la manière dont ces stratégies ou politiques seront mises en œuvre dans les années à venir pour soutenir ou améliorer l'utilisation d'espèces cultivées négligées et sous-utilisées

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

7. Quelles seraient les mesures efficaces pour soutenir ou améliorer l'utilisation d'espèces végétales négligées et sous-utilisées ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

8. Qu'est-ce qui empêche de mettre en œuvre les actions les plus efficaces ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

## Annexe 2. Agenda de l'atelier de rédaction

### Projet SUSTLIVES

*Soutenir et valoriser le patrimoine de cultures locales au Burkina Faso et au Niger pour améliorer les conditions de vie et les écosystèmes*

*SUSTaining and improving local crop patrimony in Burkina Faso and Niger for better LIVes and EcoSystems*

---

### A3.1 - Atelier de rédaction

*14 – 15 février 2023*

*Campus du CIHEAM de Bari*

*Bâtiment C3, salle de réunion au 1er étage*

-----

#### **Objectif**

Finaliser le rapport/livrable de l'activité 3.1 de SUSTLIVES.

#### **Organisation et Participants**

L'atelier est organisé par Luke et le CIHEAM Bari.

Participants : chercheurs de Luke, du CIHEAM Bari et de Bioversity impliqués dans A3.1, ainsi que des collègues du CNR Bari.

La langue de l'atelier est l'anglais. La langue du rapport est le français.

Tous les participants doivent parcourir le brouillon du rapport dans le Cloud de SUSTLIVES avant l'atelier et contribuer à finaliser le rapport. Il s'agit d'un processus de co-écriture.

#### **Travail préparatoire :**

- Informations des tableaux de documents d'origine déplacées vers les tableaux de rapport et la rédaction de la section de texte (tous)
- Section genre (Marie Reine Bteich)
- Enquête clôturée et résultats analysés (Susanna Rokka)
- Conclusions, recommandations, résumé (tous)
- Liste des réglementations importantes à prendre en compte lors de la promotion de l'utilisation des NUS (enregistrement des semences/variétés, réglementations de sécurité des aliments, étiquetage, etc.)
- Edition générale et vérification de la langue (tous)

#### **Agenda**

**Mardi 14 février**

- 09.00 Introduction  
Parcourir le document, indiquer les lacunes, partager le travail/les responsabilités
- 10.30 *Pause-café*
- 10.50 Vérification des tableaux ensemble  
Ajouter du texte pour chaque pays
- 13.00 *Déjeuner*
- 14.00 Résultats de l'enquête, recommandations  
Co-écrire le texte et trouver des informations s'il y a des lacunes
- 16.00 *Pause-café*  
  
Sections introduction et méthodologie
- 17.30 *Fin de la première journée*

Mercredi 15 février

- 09.00 Vérifier la biodiversité (Bioversity), le genre (CIHEAM Bari) et les aspects juridiques (tous)  
  
*Pause-café*  
  
Résultats de la recherche liée aux systèmes semenciers dans le cadre de l'Activité 1.2 (Identification des agriculteurs gardiens, des banques de gènes communautaires et des meilleures pratiques)  
Discussion avec CNR sur la façon d'inclure les informations pertinentes au rapport de A3.1 et co-écriture du texte
- 13.00 *Déjeuner*
- 14.00 Recommandations et conclusions  
Résumé  
  
*Pause*  
  
Édition finale  
Photo de couverture, abréviations, vérification de la langue
- 17.30 *Fin de la réunion*

**Annexe 3.** Liste des participants à l'atelier de validation du rapport sur les politiques et les cadres réglementaires actuels concernant les NUS au Niger

<b>N°</b>	<b>Noms et prénoms</b>	<b>Institutions</b>
1	DOUMA Soumana	Faculté des Sciences et Techniques (FAST)/Université Abdou Moumouni (UAM)
2	BARMO Soukaradji	DGRN/Institut National de la Recherche agronomique du Niger (INRAN)
3	KALLAMOU BATOURE Abdou	DGPV/Ministère de l'Agriculture (MAG)
4	MADOUYOU Garba	DGPV/MAG
5	BASSIROU Nouhou	Afrique Verte Niger (AcSSA)
6	ABDOULAYE AMADOU Dodo	DGA/Ministère de l'Agriculture (MAG)
7	ISSOUFOU ADAMOU Abdou	Plateforme Paysanne du Niger (PPN)
8	MOHAMED Moustapha	DL/MAG
9	ADAMOU DAGI Lamiratou	DL/MAG
10	DAN GUIMBO Iro	SUSTLIVES-UAM
11	BAKASSO Yacoubou	SUSTLIVES-UAM
12	BABOUSSOUNA Awal	SUSTLIVES-UAM
13	SOULEYMANE ISSOUFOU Falila	Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH)/UAM
14	INOUSSA Maman Maarouhi	SUSTLIVES-UAM
15	DAMBO Lawali	SUSTLIVES-UAM
16	HAMANI NOMA Abdoul Latif	FAST/UAM
17	AYOUBA ASSOUMANE Fatimatou	FLSH/UAM
18	JAFAROU ABOUBACAR Sani	FLSH/UAM
19	ZAKARI Habibou Djamilou	FLSH/UAM
20	ABDOULAYE BIGA Ibrahim	FLSH/UAM
21	MOUNKAILA GARBA Maazou	FLSH/UAM

**Annexe 4.** Liste des parties prenantes du projet SUSLTIVES au Burkina Faso ayant reçu le rapport pour validation.

	<b>Parties prenantes</b>	<b>Nom de la personne de référence (fonction)</b>
1	Direction Générale de la Production Végétale/Correspondant national en agroécologie du Ministère de l'Agriculture	SAVADOGO Adama
2	Commission Nationale de Gestion des Ressources Phytogénétiques (CONAGREP)	SOUNGALO Soulama (Secrétaire Permanent)
3	CRAS	ZOUGMORE Eric
4	Direction Générale de la Promotion de l'Economie Rurale (DGPER)	PORGO Mohamed
5	Organisation Africaine pour la Propriété Intellectuelle (OAPI)	TASSEMBEDO Mahamadi
6	Ministère de l'Agriculture/Direction provinciale du Bazega	WANGO Lucienne
7	Ministère de l'Agriculture/ Direction provinciale du Boulkiemdé	OUEDRAOGO Servienne
8	Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs de l'Afrique de l'Ouest (RoPPA)	OUEDRAOGO Ousseini (Secrétaire Permanent)
9	Confédération Paysanne du Faso (CPF)	PORGO Issoufou (Secrétaire Permanent)
10	Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP)	TRAORE Souleymane (Coordonnateur des programmes)
11	Fédération des Industries Agro-Alimentaires du Burkina (FIAB)	Simone Zoundi (Présidente)
14	Reseau FAR	Abdoulaye YEYE
12	Groupement NAM	DRABO Paulin Honoré (Responsable agroéconomique)
13	Collectif Citoyen pour l'Agroécologie (CCAÉ)	Tabsoaba
14	Conseil National de l'Agriculture Biologique (CNABio)	Yubaré / Clémence
15	Comité Ouest Africain des Semences Paysannes (COASP)-Burkina	MINOUGOU Richard
16	Alliance pour l'Agroécologie en Afrique de l'Ouest (3AO)	SAWADOGO Karim (Secrétaire Permanent)
17	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles/ INERA-Kamboinsin	SOME Koussao (Chef de département)
18	Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles/ INERA-Farakoba	SANOU Jacob (Directeur Régional)
19	Institut de Recherche en Sciences Appliquées et Technologies (CNRST/IRSAT)	TRAORE Korotimi
20	Afrique Verte Burkina Faso	KI Philippe (Coordinateur)

21	CIRAD	D'ANFRAY Amelie (chargée du projet DeSIRA/FAIR-Sahel)
22	AES CCC	BOSCARATO Fabio (coordinateur national)
23	FERT	GUISSOU Agathe (Représentante de Fert au Burkina Faso) ; OUEDRAOGO Nomdo Jules (Responsable OP et suivi/évaluation)
24	Institut Africain pour le Développement Économique et Social (INADES – Formation)	OUEDRAOGO Ousséni (Conseiller technique d'appui aux développements des filières)
25	ACRA	SENTELLA Rachele (Chef de projet EWA BELT) ; Valeria De Paoli (referente AE)
26	CISV	ZAFFARONI Marta (desk Burkina, Mali, Niger)
27	LVIA	ARMANDO Giovanni (desk Afrique de l'Ouest)
28	Mani Tese	SARTOR Giovanni (referente Azione TerrAE)
		ATTARD Eugenio (Coordinateur National)
29	Autre Terre	LEGAY Christian (Coordinteur Afrique de l'Ouest)
30	Rete Azione TerrAE	OUEDRAOGO M. (point focal)
31	TAMAT	SUNZINI Piero (Directeur – basé en Italie) / BEDINI Fabiola (Représentante pays Tamat au Burkina Faso)
32	CEAS BF	Yaro (point focal)
33	ASS. WATINOMA	TOGNOLI Flora (responsable pays)
34	ETIFOR	BROTTO Lucio (directeur, superviseur projets au BF)
35	CIPA	STRADA Adelaide (chef de proget CIPA / volontaire DEAFAL)
36	COOPI	DAHANI Estelle (Représentante pays Burkina-Mali)
37	DP/ASAP (Circes Bobo Dioulasso)	DABIRE Der (Coordonnateur)/Dr Tionyelé FAYAMA
38	AGRINOVIA	BAYALA Stéphane B. (Chargé de programme)
39	AGRODEV SERVICES	OUEDRAOGO Hamidou, Economiste/Assistant de Projet
40	Institut Panafricain d'Etude et de Recherche sur les Media l'Information et la Communication (IPERMIC)	OUORO Justin/SANA Hadizata (sémiologie)
41	BioProtech/EcoBio	SAWADOGO / BONKOUNGOU Martine
42	Laboratoire de Biologie et Ecologie Végétales	NACOUлма Blandine
43	Word en DAAD/projet Job and Business Booster Burkina	OUEDRAOGO Raoul
44	Centre Riale d'Intelligence Agricole	MONE Richard

**Annexe 5. La dimension genre dans les politiques nationales au Burkina Faso**

Stratégie/politique	La politique/stratégie considère-t-elle la dimension genre ?
Politique nationale de sécurisation foncière en milieu rural (PNSFMR) - 2009	<p>Les femmes et les jeunes sont identifiés comme catégories défavorisées dans le cadre de l’insécurité foncière et cette politique prévoit des mesures à prendre en vue d’améliorer particulièrement leur accès aux bas-fonds et aux périmètres irrigués aménagés par l’Etat.</p> <p>Elle inclut aussi des références spécifiques pour la promotion de l’accès des femmes à la terre dans la stratégie de développement rural. Cela se traduit concrètement en reconnaissant les droits de la femme dans les axes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A1 - Reconnaître les droits fonciers locaux des producteurs et productrices rurales à travers l’affectation de quotas pour permettre l’installation effective des femmes et des jeunes sur les périmètres.</li> <li>• A2 - Reconnaître la maîtrise locale des communautés villageoises et inter villageoises sur les ressources communes de leurs terroirs évitant les replis identitaires, « communautaristes » ou « traditionalistes », de nature à exclure les autres utilisateurs des ressources naturelles, surtout ceux considérés comme non autochtones ou encore ceux vulnérables comme les femmes.</li> <li>• A4 - Promouvoir de nouvelles approches d’appui et d’accompagnement de la constitution d’institutions villageoises et inter villageoises légitimes à travers des mesures d’accompagnement spécifiques permettront de renforcer l’implication des groupes vulnérables, particulièrement les femmes, les jeunes et les pasteurs, au sein des différentes institutions locales. Des dispositions devront être prises de façon que la reconnaissance légale des institutions locales tienne compte du principe de la participation effective des différents groupes sociaux aux mécanismes de prise de décision. Et leur inclusion dans le programme de renforcement des capacités de négociation sur le façonnage des institutions et l’élaboration des règles à travers l’appui spécifique aux femmes.</li> </ul>
Plan national de développement économique et social (PNDES II) 2021-2025	<p>Un des impacts attendus du PNDES II est la création au profit des jeunes et des femmes, de 50 000 emplois décents en moyenne par an.</p> <p>L’autonomisation économique des jeunes et des femmes est considérée pour faire front entre autres à la radicalisation et à l’extrémisme violent, visant à réduire la vulnérabilité des populations face au risque de basculement dans la violence.</p> <p>Le document identifie les défis majeurs pour une promotion effective de la femme et du genre : la culture de l’égalité entre les sexes, l’intégration du genre dans les processus de développement, l’alphabétisation, l’employabilité et la culture entrepreneuriale, les opportunités d’insertion, la protection juridique, l’institutionnalisation du genre et les Violences basées sur le genre (VBG).</p> <p>Et y base des actions pour l’inclusion des femmes et des jeunes dans divers objectifs stratégiques avec des effets attendus spécifiques dans les 4 axes prévus. En particulier l’A3 qui comporte l’OS3.4 : Promouvoir l’emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes et l’OS3.5 Promouvoir l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes et des filles.</p>
Stratégie de développement rural (SDR) 2016-2025	<p>Cette stratégie se limite à la prise en compte de l’approche genre : il s’agit de la participation équitable des hommes et des femmes aux analyses, orientations, et choix stratégiques, ainsi que la formulation et la mise en œuvre des investissements prioritaires, accès et contrôle égal et équitable aux ressources et aux sphères de décisions, comme un des principes directeurs de la Stratégie de développement rural.</p>

	<p>Elle réfère à un des objectifs de la SDR adoptée en 2003 relatif à améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural et à la promotion de l'approche genre en vue d'améliorer la situation économique et le statut social des femmes et des jeunes en milieu rural.</p> <p>Elle reconnaît aussi la nécessité de créer des conditions d'attractivité du secteur agricole pour les jeunes et les femmes dans le domaine de la production végétale.</p>
Politique nationale de développement durable (PNDD)	<p>Ce document prend en compte la Politique nationale genre (PNG, 2009). Il reporte que malgré les acquis importants en termes d'avancement sur le dossier genre (un ministère en charge des droits humains et de la protection civique, la quota genre en politique) les contraintes persistantes telles que l'inégalité entre les genre due principalement au contexte culturel et religieux au Burkina Faso comportent encore des facteurs qui influencent et déterminent fortement l'accès et le contrôle des ressources par les hommes et les femmes, l'accès aux services sociaux de base, aux activités de la vie publique et privée, ainsi que leur participation aux sphères de décision.</p> <p>La PNDD prévoit le Principe de prise en compte du genre ; la conception, la budgétisation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation de toutes les actions de développement devront nécessairement prendre en compte la dimension genre, en vue d'un véritable développement équitable, juste et durable. Toutefois, la sécurisation foncière et l'accès à la terre et au travail équitable pour les femmes restent les plus gros défis du développement rural.</p>
Programme national du secteur rural II (PNRSR II) 2016-2020	<p>Le deuxième PNSR tire ses fondements des référentiels majeurs internationaux (ODD et PDDAA+10), sous régionaux (PRIA) et nationaux (ENP, SNADDT, SDR, PNDES) et intègre les questions émergentes dont la dimension genre. Toutefois cette intégration ne formule pas des actions qui vise directement les femmes. Il propose des statistiques et des indicateur ventilés par sexe et quelques indicateurs mirent à avoir un pourcentage plus élevé de femmes impliquées et/ou touchées par les actions, notamment dans :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SP2 - Prévention et gestion des crises alimentaires et nutritionnelles</li> <li>• SP3 - Aménagements hydro-agricoles et irrigation</li> </ul>
Plan national d'adaptation aux changements climatiques (PNA) 2015	<p>Pour développer ce document une équipe d'experts constituée de manière plurisectorielle et tenant compte du genre a été formée.</p> <p>Un des principes directeurs du PNA, le document tient compte que les options d'adaptation identifiées dans le PNA nécessitent pour plus de pertinence et d'impacts significatifs la participation des hommes et des femmes aux actions. Aussi, au regard de la vulnérabilité des femmes aux effets néfastes des changements climatiques plus accrue et de leur participation au développement, la prise en compte systématique du genre dans la réalisation des actions est-elle nécessaire.</p>
Plan d'action national 2011-2015 du Burkina Faso pour la mise en œuvre de la Convention sur la diversité biologique (NBSAP)	<p>Ce document se limite à une attention pour inclure les femmes dans quelques actions proposées, dans le cadre du sous-objectif de la conservation, étant considérées utilisatrices principales des ressources et comme catégories défavorisées et cela à travers :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des aides particulières pour mieux valoriser les espèces végétales et animales locales</li> <li>• Des programmes d'alphabétisation</li> </ul>
Contribution déterminée au niveau national du Burkina Faso 2021-2025	<p>Ce document place dans son budget de réalisation un montant pour les actions sensibles au genre et prévoit des actions spécifiques au genre et d'un montant de 1,379,891 US\$ du total de 4,124,231,753 US\$ mais entièrement comprises dans le montant pour la recherche. Il admet aussi</p>

	<p>que l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) du pays pourrait être fortement compromise entre autres avec une incidence sur les inégalités de genre.</p> <p>Le document prévoit une analyse des résultats désagrégée par sexe. La femme est incluse parmi les bénéficiaires de projet afin de l'accroissement des revenus dans l'agriculture. Toutefois les femmes ne sont pas explicitement mentionnées dans les autres secteurs touchés par le document tels que l'élevages, la foresterie, la gestion des déchets et les infrastructures.</p>
La Politique nationale de développement de l'élevage (PNDEL) 2010-2025	<p>Le document reporte que les femmes jouent un rôle capital dans le développement de l'élevage au Burkina Faso. Le concept genre est mentionné comme une thématique transversale dans les différents projets et programmes relatifs à l'élevage, mais on note une persistance des inégalités d'accès et de contrôle des avantages entre hommes et femmes. Il y a un besoin crucial d'une réelle généralisation (<i>mainstreaming</i>) de l'approche genre dans toutes les composantes du développement de l'élevage, comme gage d'un réel développement durable du sous-secteur : 39% de l'ensemble des producteurs qui pratiquent l'élevage à titre d'activité primaire ou secondaire sont des femmes.</p> <p>Le document ne reporte aucune référence à des activités ou mesures concrètes pour l'amélioration des conditions ou l'autonomisation de la femme dans le secteur de l'élevage.</p>
Programme d'action national d'adaptation à la variabilité et aux changements climatiques (NAPA 2015)	<p>L'inclusion des femmes et de la dimension genre dans ce document figurent dans le cadre des enjeux horizontaux et transversales au plan, sous forme d'associationnisme :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• SO1 : Contribuer à améliorer la maîtrise des problèmes environnementaux et du changement climatique par les membres des associations féminines</li> <li>• OS 2 : Contribuer à améliorer la résilience des membres des associations féminines par la mise en place d'activités génératrices de revenus</li> <li>• SO3 : Développer des technologies d'adaptation qui tiennent compte des conditions des associations féminines sur la base des savoirs traditionnels</li> </ul> <p>Les femmes sont aussi mentionnées comme bénéficiaires indirectes des objectifs fixés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préserver les ressources en eau et améliorer l'accès à l'assainissement</li> <li>• Protéger les personnes et les biens des événements climatiques extrêmes et catastrophes naturelles</li> <li>• Protéger et améliorer la santé publique</li> </ul>
Cinquième rapport national du Burkina Faso à la conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (bf-nr-05)	<p>Ce document reporte la réalisation par rapport aux résultats attendus par sous objectif du plan d'action 2011-2015 et présente les résultats désagrégés par sexes. La femme est reconnue comme principale actrice des filières de graines et reporte le numéro de femmes touchées par les actions implémentées qui toutefois représentent un pourcentage assez faible sur la totalité de la population bénéficiaires (e.g. 1,6% du total des personnes sensibilisées et informées sur les changements climatiques), sauf pour les actions implémentées avec et à travers le ministère de la Promotion de la femme et du genre.</p>
Politique sectorielle pour la production agro-sylvo-	<p>Ce document introduit la dimension genre non seulement dans le contexte et description générale mais l'inclut dans ses indicateurs d'impact sans toutefois fixer des seuils. Les indicateurs suivant le genre sont inclus pour les effets attendus suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1.4 : L'accès équitable au foncier et les investissements des acteurs</li> </ul>

pastorale (PS PASP) 2018-2027	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.1.1 : Les acteurs sont organisés suivant les textes et lois en vigueur</li> <li>• 2.1.2 : L'accès à une formation professionnelle de qualité et adaptée au besoin du secteur</li> </ul>
Politique nationale de nutrition 2016 (PAN)	<p>La nutrition visant aussi les nourrissons et les enfants touche inévitablement les femmes qui s'occupent de leur alimentation et qui a leur fois ont besoin d'attention nutritionnelle durant la grossesse et l'allaitement. Cette politique nationale s'adresse et vise les femmes dans ses objectifs spécifiques par orientation stratégique à travers des interventions spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OS2 - Intervention 6 : Amélioration de l'accessibilité des femmes aux ressources de production</li> <li>• OS4 - Intervention 2 : Plaidoyer pour l'exemption des frais de santé des enfants de moins de 5 ans, les femmes enceintes et allaitantes</li> <li>• OS5 - Intervention 2 : Promotion de l'alphabétisation des femmes</li> <li>• OS6 - Intervention 1 : Amélioration de la santé maternelle et néo natale et Intervention 3 : Lutte contre les maladies infectieuses évitable par la vaccination (femmes et enfants)</li> </ul> <p>Orientation stratégique 2 : Réduction des carences en micronutriments</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OS1 et 2 - Intervention 1 : Supplémentation en vitamine A et acide folique des femmes en post partum et enceinte</li> </ul> <p>Orientation stratégique 5 : Amélioration de la gouvernance et les dispositions législatives en matière de nutrition</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OS7 - Autonomisation des femmes             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Intervention 1 : Appui aux activités génératrices de revenus pour les femmes</li> <li>○ Intervention 2 : Renforcement du plaidoyer pour une meilleure application des lois en faveur de la femme</li> <li>○ Intervention 3 : Renforcement du plaidoyer pour l'amélioration du pouvoir de décision de la femme</li> </ul> </li> </ul>
Droit Foncier Rural (2009)	<p>La prise en compte du genre dans cette loi consiste dans :</p> <p>Arti 7 : L'état s'engage à prendre toutes les mesures nécessaires pour favoriser l'accès équitable aux terres rurales</p> <p>Art.75 : Considérant les femmes comme catégorie bénéficiaires des programmes d'attribution des terres rurales aménagées</p>

Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle - Nov. 2013

Le département ministériel de la promotion de la femme et du genre a été impliqué dans la formulation du document et l'inclusion de référence directe à la femme est faite au niveau de différents objectifs spécifiques dans les axes stratégiques A3 et A4 comme suit :

- A3.OS3 - Améliorer les opportunités de revenus des populations : Créer des activités génératrices de revenus en particulier pour les femmes les jeunes et les ménages vulnérables.
- A4.OS1 - Améliorer la diversité alimentaire des ménages : Promouvoir le petit élevage au profit des ménages, particulièrement en faveur des femmes.
- A4.OS3 - Améliorer l'accès aux services sociaux de base : Mettre en œuvre les actions de prévention et de traitement de la malnutrition au profit de tous les enfants de moins de 5 ans, des femmes enceintes et allaitantes ainsi que des adolescentes.

La femme est considérée aussi comme catégorie cible dans la stratégie de communication de cette politique.

---

**Annexe 6. La dimension genre dans les politiques nationales au Niger**

Stratégie/politique	La politique/stratégie considère-t-elle la dimension genre ?
Contribution Déterminée au Niveau National (CPDN) du Niger	<p>Ce document prend en considération la dimension genre dans l'activité de Suivi-évaluation sans donner des détails sur les indicateurs ou méthodes appliqués.</p> <p>Parmi les objectifs généraux on relève une référence qui cible à libérer les femmes des corvées de bois, d'eau, de décortilage et au niveau des bénéficiaires de l'adaptation on prévoit l'allègement des tâches domestiques des femmes</p>
« Les Nigériens nourrissent les Nigériens », Cadre Stratégique (3N, 2012)	<p>Le cadre stratégique reporte son attention à la prise en compte du genre comme principe directeur d'intervention à travers une implication effective des représentants/tes des femmes et des autres groupes vulnérables dans les différentes instances de gouvernance et de concertation et à leur accès aux ressources mobilisées et affectées à la mise en œuvre des interventions planifiées. Les femmes sont ciblées dans l'Axe 4. Amélioration de l'état nutritionnel des Nigériens, et dans les sous-secteurs de l'agriculture.</p> <p>Plus précisément les femmes sont parmi les cibles du Project dans les programmes stratégiques de l'amélioration de la résilience des populations face aux crises alimentaires et catastrophes naturelles et de la Prévention des différentes formes de malnutrition, et la Mobilisation des ressources financières et impulsion des réformes.</p>
Plan d'action 2016-2020 de l'initiative 3N	<p>Le PA reporte que les inégalités et l'insuffisance d'équité genre aggravent la pauvreté par la faiblesse des indicateurs sociaux et la réduction des opportunités nationales de croissance, et prend en compte le genre parmi ses principes directeurs d'intervention à travers une implication effective des représentants/tes des femmes et des autres groupes vulnérables dans les différentes instances de gouvernance et de concertation et à leur accès aux ressources mobilisées et affectées à la mise en œuvre des interventions planifiées. L'attention au genre est reportée dans le domaine d'intervention pour l'amélioration de l'état nutritionnel et de l'accès à l'eau potable.</p>
Plan d'action 2021-2025 de l'initiative 3N	<p>Dans ce plan d'action, la composante genre est prise en considération d'une façon plus concrète que le plan précédent (PA 2016-2020) incluant des indicateurs sensibles au genre dans différents programmes opérationnels, plus précisément :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Programme Stratégique 1 : Accroissement et diversification des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques :             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ PO4 : Gestion durable de l'environnement et accroissement des productions forestières et halieutiques</li> </ul> </li> <li>• Programme Stratégique 2 : Approvisionnement régulier des marchés ruraux et urbains en produits agricoles et agroalimentaires             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutenir l'agro-industrie par le développement de l'entrepreneuriat et en particulier chez les jeunes et les femmes</li> <li>○ PO 6 : Promotion de la compétitivité et de la mise en marché des produits issus de la transformation (artisanale et agroindustrielle) sur les marchés intérieurs et extérieurs (Adopter et mettre en œuvre des stratégies de création massive d'emplois dans le milieu rural en faveur des jeunes et des femmes en lien avec les chaînes de valeur et la Maison du Paysan)</li> </ul> </li> </ul> <p>Programme Stratégique 4 : Amélioration de l'état nutritionnel des Nigériennes et Nigériens</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPO9.1 : Actions spécifiques à la nutrition (préventives et curatives) dans le domaine de la santé (en lien avec les Engagement 2 et 7 de la PNSN)</li> </ul>
Stratégie nationale et plan d'actions sur la diversité biologique (SNPA/DB), 2014	Réfère seulement à la prise en compte de la dimension genre selon la Politique Nationale de Genre (PNG) sans approfondir ou proposer des actions concrètes.
SNPA/DB du Niger pour l'atteinte du Plan Stratégique 2014-2020 de la Convention sur la Diversité Biologique 2015	Réfère seulement à la prise en compte de la dimension genre selon la Politique Nationale de Genre (PNG) sans approfondir ou proposer des actions concrètes.
Plan national de développement économique et social 2022-2026	<p><u>Vol. I</u> : Analyse diagnostique stratégique</p> <p>Ce rapport prend en compte d'une façon transversale les questions liés au genre et promet de mettre un accent particulier sur les défis liés au développement agricole, du sous-secteur de l'élevage et la gestion des ressources d'eau. L'analyse relève les inégalités liées au genre dans le pays et la faible intégration du genre dans les instruments de planification et de programmation des interventions parmi les défis majeurs.</p> <p><u>Vol. II</u> : Orientation stratégiques</p> <p>Dans ce rapport le genre est clairement cité dans les différents axes et respectif programmes. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Développement du capital humain, inclusion et solidarité             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Programme 5 : Réduction des inégalités du genre (réduire les violences basées sur le genre ; intégrer le genre dans les systèmes de planification, de suivi-évaluation des secteurs ; renforcer la gouvernance le suivi et l'évaluation du programme sectoriel genre ; renforcer la prévention et la prise en charge holistique des victimes des violences basées sur le genre).</li> </ul> </li> <li>• Comité sectoriel de coordination genre et inclusion sociale</li> </ul> <p><u>Vol. III</u> : Plan d'actions et cadre de mesure des résultats</p> <p>Le PA précise les couts alloués au programme 5 et à ses différentes composantes et détaille les indicateurs pour mesurer les effets de l'implémentation des résultats prévus par l'implémentation du plan.</p>
PNEDD	<p>Le PNEDD reconnaît aux femmes un rôle essentiel et primordial dans la meilleure gestion des ressources et de l'espace et reporte que dans le cadre de sa mise en œuvre tous les actions proposées devront accorder une place importante aux femmes comme agent de changement et de vouloir les placer au centre des réflexions et des actions à entreprendre. En particulier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• OG3 ; OS3.2 : Assurer la sécurité foncière aux producteurs et l'accès des femmes aux ressources et une participation équitable à la gestion de ces ressources.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A3.2.2 Encourager l'émergence des organisations féminines et promouvoir leurs activités génératrices de revenus.</li> <li>○ A3.2.3 Assurer les transferts d'information, de compétence et de technologies en direction des femmes.</li> </ul> </li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• OG5 ; OS 5.2 : Améliorer les conditions de vie et de travail des femmes.             <ul style="list-style-type: none"> <li>○ A 5.2.2 Alléger les tâches domestiques (moulins à grains, moyens d'exhaure de l'eau).</li> </ul> </li> </ul>
<p>Politique nationale de sécurité nutritionnelle au Niger (2017-2025)</p>	<p>Ce document reporte les faiblesses et limitations de la femme dans le système productif rural qui la porte à être considérée comme catégorie vulnérable en termes de nutrition en particulier les femmes enceintes.</p> <p>Il pose le problème des niveaux de malnutrition très importants chez les enfants et les femmes au Niger et met la prise en compte du genre, de l'équité comme un de ses principes directeurs de la politique. Et s'engage à la promotion de la femme en favorisant l'accès à la vaccination et l'amélioration et l'allègement du travail des femmes et la contribution à l'augmentation de leur revenu grâce aux innovations technologiques. Ces engagements impliquent aussi plusieurs ministères du pays. Et suivant les directions stratégiques e.g. :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.1 Assurer l'intégration effective de la problématique de la nutrition et du rôle de la femme dans les politiques et stratégies de protection sociale.</li> <li>• 5.4 Intégrer dans les programmes de transferts sociaux pendant la soudure, la supplémentation alimentaire des femmes enceintes et allaitantes et des enfants de moins de 2 ans et le dépistage de la malnutrition chez les enfants.</li> <li>• 5.5 Renforcer les capacités du SAP à informer sur la détérioration de la situation nutritionnelle ; à favoriser la diversification du régime alimentaire et à intégrer la supplémentation alimentaire des femmes enceintes et allaitantes, ainsi que des enfants de moins de 2 ans dans les programmes de réponse d'urgence.</li> </ul>
<p>Politique semencière Nationale 2012</p>	<p>Le document mentionne le développement de l'Entreprenariat semencier en faveur des jeunes et des femmes comme un des éléments clés de la politique semencière nationale, mais ne le reporte ni fait signe dans tout le document.</p>
<p>Étude critique du cadre juridique et des dispositifs politiques sur les semences au Niger</p>	<p>Le document ne reporte pas de référence directe à la composante genre. Il renvoi seulement à l'ensemble d'actions de la politique semencière qui reporte le développement de l'entreprenariat semencier en faveur des jeunes et des femmes.</p>
<p>Les semences paysannes du Niger dans le cadre réglementaire et les politiques semencières</p>	<p>Le document utilise des photos qui reportent des femmes impliquées activement (ce qui démontre leur directe implication) dans les chaînes de valeurs mais ne fait aucune référence spécifique à des activités ou objectifs sensibles au genre.</p>

Programme de Développement de l'Agriculture Familiale (ProDAF) dans les régions de Maradi, Tahoua et Zinder coordonné par le Fida

Ce programme propose des actions mirées pour l'amélioration des conditions des femmes à travers :

- Sous-composante 1.2: Renforcement des capacités des acteurs ruraux (amélioration du petit élevage et de l'aviculture)
- Sous-composante 1.3: Leadership féminin et amélioration de la sécurité nutritionnelle

Le programme prévoit :

- L'organisation et la formation de groupements de femmes
  - La distribution d'animaux pour la reconstitution du capital bétail
  - La mise en place de centres d'alphabétisation fonctionnelle
  - Le financement sous forme de dons pour les activités agricoles
  - Privilégier les candidatures de femmes, notamment aux postes techniques à pourvoir dans le cadre du Programme
-